

VICTOR SCHÆLCHER



ÉVÈNEMENTS

DES

18 & 19 JUILLET 1881

A

SAINT-PIERRE (MARTINIQUE)

Prix : 2 Francs

PARIS

DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

GALERIE D'ORLÉANS (PALAIS-ROYAL)

1882

60390

MANIOC.org
Réseau des bibliothèques
Ville de Pointe-à-Pitre

ÉVÈNEMENTS DES 18 & 19 JUILLET 1881

A SAINT-PIERRE (MARTINIQUE)

Paris. — Imp. WATTIER et Cie, 4, rue des Déchargeurs.

FB
972.82
SCH

VICTOR SCHÆLCHER

ÉVÈNEMENTS

DES

18 & 19 JUILLET 1881

A

SAINT-PIERRE (MARTINIQUE)

60 590

PARIS

DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

GALERIE D'ORLÉANS (PALAIS-ROYAL)

1882

TOP SECRET

STATEMENTS

IN THE COURT OF

THE UNITED STATES

10

THE UNITED STATES

AVANT PROPOS

Nous avons écrit dans *le Rappel* (du 12 août au 29 décembre) les articles qui composent cette brochure au courant de l'agitation soulevée et entretenue depuis cinq mois à la suite des émeutes des 18 et 19 juillet 1881 à St-Pierre, Martinique. Les incorrigibles partisans du préjugé de couleur ont exploité ces évènements pour demander à la France de venir au secours des créoles d'origine européenne qu'ils ont faussement représentés comme menacés des plus grands périls.

Nous nous sommes efforcé de dissiper les inquiétudes que firent naître un moment ces cris de détresse. Nous rassemblons ici nos articles en une brochure dans l'espoir qu'elle servira de protestation contre les injustes attaques dont les Français d'origine africaine viennent encore d'être l'objet à St-Pierre.

Le lecteur verra qu'à la Martinique, les autorités locales et à Paris, l'autorité centrale ont nié et nient encore que la population blanche ait couru quelque danger.

Deux jours de suite il est trop vrai, l'ordre a été troublé à St-Pierre par des émeutes, mais elles n'ont duré que quelques heures, n'ont pas dépassé un quartier de la ville et n'ont pas eu le moindre écho

ni à Fort-de-France ni dans l'île entière. Il est constant que depuis le 19 juillet la tranquillité n'a cessé de régner partout et que les bruits de pillage et de massacre que l'on a fait courir ne reposent sur rien, absolument rien. Jamais on n'a pu citer un seul acte de la classe de couleur sur lequel il fut possible de fonder avec une apparence de raison les hideuses accusations dirigées contre elle.

Quant à nous, nous admirons la sagesse du peuple de St-Pierre qui a su contenir son indignation en s'entendant chaque jour traiter « de voleurs, de bandits, de scélérats, d'assassins ».

On cherchait par ces injures, si bien faites pour l'irriter, à le pousser à quel qu'acte de vengeance. Il n'est pas tombé dans le piège qu'on lui tendait, il est bien résolu à laisser à ses ennemis les brutalités de la rue comme celle qui a provoqué son déplorable mouvement de colère du 18 juillet.

Il n'est pas inutile de rappeler ici pour ceux de nos lecteurs qui ne se sont pas occupés des colonies que « l'élément africain » de leur population (selon l'expression de l'organe de « l'élément » rétrograde), c'est-à-dire les nègres et les mulâtres, tous nés à la Martinique, sont Français par la naissance, le langage, les mœurs, les idées, les sentiments, le patriotisme, le républicanisme, et que l'on compte parmi eux autant d'hommes ayant reçu leur éducation dans les écoles métropolitaines qu'il y en a parmi leurs concitoyens blancs.

Les créoles d'origine africaine, ont oublié le passé,

rien n'est à craindre d'eux ; ils ont monté depuis leur émancipation en 1848 avec une étonnante rapidité au niveau de leurs compatriotes d'origine européenne, autrefois privilégiés. Ils forment aujourd'hui une classe honnête, laborieuse, patriote et reconnaissante envers la République qui les a affranchis. Cette classe nous la défendons et nous la défendrons toujours parcequ'elle n'est pas assez connue en France et parce qu'elle est aux colonies calomniée par un groupe de rétrogrades auxquels l'ancienne prépondérance de leur caste laisse encore une grande influence. Les hommes de couleur, nègres et mulâtres, ne demandent que la paix, la concorde et ceux qui leur imputent d'être ennemis de la classe blanche sont tout simplement des ennemis de la classe de couleur.

V. SCHELCHER.

1870
The first of these is the
fact that the population
of the country has
increased very rapidly
since the year 1850.
This is due to the
fact that the country
is very fertile and
the climate is very
pleasant. The people
are very industrious
and the government
is very well managed.
The country is very
rich in minerals and
the people are very
wealthy. The country
is very beautiful and
the people are very
friendly. The country
is very healthy and
the people are very
long lived. The country
is very happy and
the people are very
contented. The country
is very good and
the people are very
kind. The country
is very great and
the people are very
powerful. The country
is very strong and
the people are very
brave. The country
is very wise and
the people are very
generous. The country
is very good and
the people are very
kind. The country
is very great and
the people are very
powerful. The country
is very strong and
the people are very
brave. The country
is very wise and
the people are very
generous.

ÉVÈNEMENTS DES 18 & 19 JUILLET 1881

A SAINT-PIERRE (MARTINIQUE)

I. — 12 août.

Prétendue demande d'état de siège par la population européenne.

— Cette demande est une insulte pour la population non européenne. — Vieille tactique pour fomenter la division entre la classe blanche et la classe de couleur. — Les deux classes sont indispensables l'une à l'autre. — La France ne voit dans les créoles, quelle que soit leur origine, que des français tous égaux.

(Le 18 juillet 1881, à Saint-Pierre, eut lieu une émeute heureusement vite réprimée. Le gouverneur en l'annonçant par télégramme au ministre de la marine disait : « La paix a été immédiatement rétablie. » Le même jour, un groupe d'incorrigibles qui troublent souvent la ville, sautant par dessus la tête du gouverneur, adressait directement au ministère un télégramme portant : « La population européenne demande l'état de siège. » Au reçu de cette dépêche le ministre télégraphia au gouverneur qui répondit aussitôt : « La paix est parfaite depuis le 19. Il n'y a rien à faire. »

Ignorant comme tout le monde la cause et la gravité de l'émeute, remarquant que la paix avait été immédiatement rétablie, je crus qu'elle pouvait provenir d'une certaine agitation des esprits, que produisait alors l'opposition des frères de Ploermel à la laïcisation des écoles primaires, opposition qui avait justement amené quelque temps auparavant une petite émeute cléricale insignifiante. J'écrivis dans ce sens un article au Rappel. C'était une erreur. Je supprime donc ici tout ce que je disais à l'égard

des frères, je ne garde de l'article que les réflexions suivantes qui restent entières).

La paix est parfaite, écrit le chef de la colonie ; *la population européenne demande l'état de siège*, écrivent en même temps, à la même heure, les grands amis de l'ordre ! Demander tout à coup, par télégraphe, sans la moindre explication, l'état de siège, cette grosse mesure à laquelle le pouvoir ne recourt jamais qu'à la dernière extrémité, dans le danger le plus imminent ! Aveuglés par leurs passions, ils ont perdu le sens commun au point de ne pas voir qu'ils se couvraient de ridicule, qu'il était impossible que leur insolite dépêche ne tournât pas à leur dérision.

Mais ici, l'odieux le dispute au ridicule. En effet, il faut bien nommer les choses par leurs noms et découvrir les sous-entendus. La population européenne signifie la population blanche ; or, si les blancs de la Martinique demandaient l'état de siège, ce ne pourrait être qu'afin de se défendre contre les nègres et les mulâtres qui les menaceraient. Ou « les honnêtes gens » de Saint-Pierre ne savent ce qu'ils disent, ou voilà ce qu'il y a au fond de leur télégramme. On ne peut offenser plus grièvement et plus gratuitement la population de couleur. Elle est par bonheur assez sage et assez forte pour mépriser ce genre d'insinuation,

C'est toujours la même tactique : raviver les anciennes rivalités de races qui s'éteignent, exciter les soupçons, les hostilités entre les deux classes qui tendent, par la force des choses, à se rapprocher ; tromper, inquiéter la métropole en calomniant les colons de couleur, en les représentant comme prêts à dévorer la minorité. On ne saurait trop flétrir d'aussi mauvais sentiments.

Quand donc les blancs de la Martinique, n'écoutant que leur cœur, leur raison, leur courage moral, fermeront-ils l'oreille à de pareilles suggestions et cesseront-ils de se laisser mener par une poignée dénergumènes qui font tant de mal à leur pays ? Ne voient-ils donc

pas que les deux races formant la population sont destinées par la nature à vivre ensemble, qu'elles se sont réciproquement nécessaires, qu'en conséquence adhérer au préjugé de couleur qui les partage en deux camps, c'est atteindre la société coloniale dans ses forces vives et la livrer à un malaise perpétuel ; qu'au contraire, leur fusion sur le terrain politique et social peut seule assurer le développement de leur prospérité commune. A cette fusion la mère-patrie les convie chaque jour davantage en assimilant de plus en plus le régime politique, administratif, judiciaire, militaire, municipal des colonies à celui de la métropole. Elle témoigne manifestement ainsi qu'elle ne fait aucune distinction de race ni de couleur parmi leurs habitants, qu'elle ne voit en eux ni Européens ni Africains, mais des Français, tous égaux, ayant tous les mêmes droits, et qu'elle les veut unis ensemble comme elle les unit dans sa sollicitude. Quand donc en finira-t-on aux Antilles avec un passé, d'ailleurs fort laid, et ne regardera-t-on plus à l'origine de race d'un homme ou à la nuance de sa peau, mais à son honnêteté, à sa moralité, à ses talents, et à son intelligence.

II. — 27 septembre.

Exploitation du sac de la maison Lota. — M. Schoelcher, ministre perpétuel des colonies. — Tous les ministres abdiquent leurs pouvoirs entre ses mains. — C'est par son ordre que le parlement a doté les colonies de la représentation directe et voté leur assimilation à la métropole. — Minorité factieuse et turbulente. — Découverte du parti des séparatistes.

Un triste évènement vient d'affliger la ville de Saint-Pierre (Martinique). Une maison a été mise à sac au milieu d'une émeute. Un homme a porté en pleine rue deux coups de poing à M. Hurard, qui ne le voyait même pas quand il a été frappé. M. Hurard, rédacteur en chef du journal des républicains, président du Conseil général, est très populaire; son brutal agresseur s'est au contraire rendu depuis longtemps très impopulaire. De là l'émeute. Le coupable de l'agression a été condamné à un mois de prison, les coupables du sac de sa maison sont entre les mains de la justice qui prononcera.

Le journal des réactionnaires, les *Antilles*, avait parlé de ce qui s'était passé avec une certaine modération; il laissait aux dévastateurs toute la responsabilité de leur acte de vandalisme. Cela ne faisait pas le compte d'un groupe d'incorrigibles qui agitent constamment Saint-Pierre. Du jour au lendemain, ils ont acheté les *Antilles* et ils en ont fait un instrument de leurs haines de caste. Ils exploitent contre la race de couleur tout entière un fait criminel auquel n'ont pris part que 100 ou 200 personnes appartenant à la classe la plus ignorante. Ils transforment ces malheureux égarés par la colère en barbares d'une autre espèce que la nôtre, comme si l'Europe et Paris même, la ville la plus éclairée du monde, n'avaient pas vu de semblables excès dans les commotions populaires. Ils attaquent quotidiennement avec frénésie M. Hurard et les partisans de son journal, qu'ils appellent galamment « le journal des scélérats; » ils s'acharnent à les représenter comme des ennemis de

la classe blanche, comme les instigateurs du sac de la maison mise en pièces ! Les nouvelles *Antilles* (n^o du 13 août) disaient : « *La veille du 14 juillet*, en pleine place « Bertin, un naïf cultivateur, un hercule, s'écriait tout « haut : On m'a dit que le massacre allait commencer à « Saint-Pierre ; je suis venu donner un coup de main. « Qu'est-ce qu'on attend ? » Le 24 août elles disaient encore : « La politique des démagogues est celle-ci : « Guerre à la classe blanche, son abaissement ou son « extermination. »

De telles calomnies sont-elles excusables, surtout dans un moment où les têtes sont encore un peu échauffées ? Quoi de plus fait pour raviver l'ancien antagonisme des deux races qui tendent, par la force des choses, à se rapprocher ? Et notez que, dans les campagnes, chaque propriétaire blanc dort les portes ouvertes, entouré d'une centaine de ces hercules nègres qui accourent à Saint-Pierre pour y égorger les blancs de la ville !

Bien que naguère encore j'aie rendu « aux fils des anciens maîtres » la justice qui leur est due, les rédacteurs des nouvelles *Antilles* ont trouvé utile à leur vilaine thèse de me prendre à partie. On lit dans leur numéro du 20 août : « ... Survient le 4 septembre, nous « devenons la proie de M. Schœlcher qui, en 1848, avait « accaparé à lui seul l'honneur et les profits de l'abolition de l'esclavage. » Je prie ces messieurs de vouloir bien expliquer comment il m'a été possible « d'accaparer » l'honneur de l'abolition ? Je les prie particulièrement de vouloir dresser l'état des *profits* que j'en ai tirés. Cet accaparement, fait à moi tout seul, des mérites de la grande œuvre, accomplie par la révolution de 1848, serait un tour de force d'autant plus extraordinaire que certains de leurs amis maintiennent que je m'y suis opposé !

« Pour conserver, » ajoutent les incorrigibles, « pour « conserver une popularité comme celle dont jouit « M. Schœlcher, il faut une action incessante sur les « masses. Cette action, on l'exerce en appliquant le

« précepte de Machiavel : diviser pour régner, jeter la
« discorde entre les diverses parties de la population,
« se déclarer l'ami des uns et l'ennemi des autres,
« exciter la haine chez les fils des anciens affranchis
« contre les fils des anciens colons. »

L'accusation est précise, formelle. Les inspireurs actuels des *Antilles* sont de grands défenseurs de la religion, mais il ne paraissent pas avoir appris que me désigner ainsi à l'inimitié de nos concitoyens sans fournir de preuves, c'est faire ce que nul homme d'honneur ne voudrait faire. Je crois donc avoir le droit de les sommer de produire leurs preuves. Je les mets au défi de tirer de mes livres et de mes brochures une seule ligne visant à exciter les haines entre les deux parties des populations coloniales. Comme ils n'y réussiront pas, on verra que, pour eux, être « l'ami des fils des anciens affranchis, » c'est se faire « l'ennemi des fils des anciens colons. » A dire le vrai, là est tout mon crime.

L'amour du bien domine dans la nature humaine, aussi l'homme ne fait-il jamais le mal sans intérêt. Or, je le demande : quel intérêt pourrais-je trouver dans l'abominable passion qu'ils me supposent? Prétendre que moi, blanc, moi que le grand humanitaire Victor Hugo appelle son ami, moi élu à Paris par 110,000 voix en 1871, j'aurai depuis de longues années provoqué, entretenu la rage des nègres contre les blancs (rage d'ailleurs que ces braves gens sont incapables d'avoir), pour conserver ce qu'on m'accorde de popularité à 2,000 lieues de la France, dans une île où je n'ai pas mis les pieds depuis 1841, c'est tout simplement absurde. Dévots ! mêlez au moins un peu de sens commun à votre fiel.

Pour montrer à quelle extravagance les méchants qui me peignent de la sorte portent l'antipathie que je leur inspire, je vais citer la suite des méfaits qu'ils mettent à ma charge :

« Cette action de l'agitateur a trouvé encore moyen de s'exercer par l'influence sans limites qu'il fait peser sur le ministère de la

marine. M. Schœlcher est le ministre perpétuel des colonies, c'est lui qui trace à chacun le programme à suivre, c'est lui qui distribue le blâme et la louange, la peine ou la récompense. Gare à ceux qui n'ont pas l'heur de lui plaire, surtout s'ils ont du talent. C'est lui qui destitue à son gré et nomme les fonctionnaires, surtout ceux de l'ordre judiciaire. Le ministre n'est là que pour leur donner l'investiture.

« Les ministres qui tour à tour abdiquent ainsi leurs pouvoirs en gémissent, *nous le savons*, mais aucun d'eux ne s'est encore révolté contre cette tutelle odieuse.

« C'est par l'influence de cet homme, grandi outre mesure par sa popularité, que le Parlement, qui semble s'inquiéter bien peu de notre existence, s'est hâté de nous assimiler à la métropole au mépris des principes les plus élémentaires, sans tenir compte de nos antécédents, de nos mœurs, de notre climat, de la diversité des éléments dont se compose notre population, et de son degré de civilisation.

» Il nous dote de la représentation directe qui est pour nous une cause de déchirements. » (*Les Antilles*, 20 août).

« Dans quel pays un citoyen, surtout un citoyen qui, comme moi, n'a pas le don de la parole, a-t-il possédé une puissance égale à la mienne ? Seul, ne commandant pas à un parti, « je fais peser sur le département de la marine une influence sans limite, les ministres ne sont là que pour donner l'investiture à mes créatures ; tous, les uns après les autres (l'amiral Pothuau, l'amiral Dompierre d'Hornoy, l'amiral Montaignac, l'amiral Fourichon, l'amiral Jauréguiberry, l'amiral Cloué) ont abdicqué leur pouvoir entre mes mains, *ils en gémissent*, messieurs des *Antilles le savent !* » La seule chose qu'ils ne sachent pas encore, c'est pourquoi tous ces officiers généraux, d'opinion politique opposée et de caractère différent, « ne se sont pas révoltés contre mon odieuse tutelle ! » Ce n'est rien encore, « le Parlement » m'obéit « *c'est par mon influence* qu'il a doté les colonies de la « représentation directe et qu'il s'est hâté d'assimiler « leur régime à celui de la métropole. »

Voilà les ridicules idées dont se repaissent quelques énergumènes enfermés à Saint-Pierre (Martinique), dans leur petit cercle, ne voyant, ne regardant rien de ce qui se passe dans le monde en dehors de leurs vieux préjugés

et détestant quiconque ne les partage pas. En vérité, s'ils n'étaient véritablement atteints d'aliénation mentale, on s'étonnerait qu'ils fissent assez peu de cas de l'intelligence de leurs lecteurs pour espérer leur faire croire de pareilles inepties. Ils ne semblent pas même savoir que le *Courrier de la Guadeloupe* si réactionnaire qu'il soit, s'est prononcé « pour l'assimilation complète. » (N° du 29 mars 1881).

Ah ! ce sont bien toujours « les brouillons et les anarchistes représentants d'une minorité factieuse et turbulente » contre laquelle des colons raisonnables protestaient en 1865. Voyez : à cette époque, 1,717 de ces colons, propriétaires, négociants, habitants, réclamaient, dans une pétition au Sénat de l'empire, « la cessation d'un régime exceptionnel pour les colonies et leur représentation directe dans les assemblées législatives » comme elles l'avaient eue de 1848 à 1851. Pour les rédacteurs actuels des *Antilles*, « la représentation directe des colonies n'est qu'une cause de déchirement ; de toutes les modifications apportées au régime des colonies, elle est la plus irréfléchie et la plus funeste. » Or, la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion, la Guyane, le Sénégal, l'Inde ont passé par trois élections législatives depuis 1871, et il serait impossible d'en citer une qui ait occasionné le moindre déchirement !

Dans la même pétition de 1865, les colons raisonnables demandaient « l'assimilation aussi complète que possible de l'administration et de la législation des colonies à celles de la métropole. » En 1871, l'Assemblée nationale nommait une grande commission de quarante-cinq membres pour lui rendre compte de l'état de la marine. Cette commission, où figurait tous les marins de l'Assemblée nationale, que l'on aurait bien de la peine à faire passer pour des démagogues, dit dans son rapport : « Il y a lieu de soustraire les colonies au régime exceptionnel, de les faire jouir dès lors de l'administration de la mère patrie... Prenons pour

« devise : Assimilation des colonies à la mère patrie. » Aujourd'hui, en 1881, les nouvelles *Antilles* déclarent que « l'assimilation des colonies s'opère au mépris des principes les plus élémentaires sans tenir compte de leurs intérêts, de leurs mœurs, de leur climat, de la diversité des éléments dont se compose leur population et de leur degré de civilisation. » Selon ces messieurs, incorrigiblement préoccupés de leurs distinctions de races, il existerait dans leur pays deux degrés de civilisation, et il y faudrait deux ou trois législations différentes, qui s'appliqueraient à la diversité des éléments de la population ! C'est toujours la même folie.

Il y avait dans l'ancienne société coloniale des premiers et des seconds, la loi n'y reconnaît plus que des égaux, qu'ils aient la peau blanche, noire ou jaune. On voit, par ce qu'on vient de lire, que ces messieurs ne veulent pas de cette égalité. Qu'ils exposent donc au moins catégoriquement leur programme avec ses voies et moyens, qu'ils expliquent enfin une fois ce qui pourrait les satisfaire et tirer leur pays « de l'abîme » où le mènent « les démagogues » des assemblées locales élues du suffrage universel. Depuis longtemps on le demande aux « conservateurs » de cette école, jamais on n'a pu obtenir une réponse ni les faire sortir de vaines objurgations qui ne concluent à rien. Honnir le présent, déblatérer contre ce qui est, éterniser la barrière du préjugé de couleur, voilà toute leur politique marquée au sceau de l'impuissance. Elle est d'accord avec leur aversion pour le gouvernement républicain. Ils lui donnent seulement quelquefois, en maîtres de bon goût et de bonne éducation, des variantes comme celle-ci : « La maison de campagne de M. Aries a été complètement dévalisée, on s'y est introduit au moyen d'une fausse clef. Evidemment M. Aries se montrerait trop exigeant s'il faisait entendre la moindre plainte. Ne sommes-nous pas en République ? » (*Les Antilles* 21 août).

Au défi que je leur portais dans cet article de citer une ligne de moi visant à exciter les haines de races, ces messieurs ont répondu : « M. Schœlcher « à bout de raison, « nous renvoie à ses livres et brochures ; il nous défie d'en « extraire une seule ligne qui puisse le compromettre. « Ce qu'il nous demande est bien pénible et il compte « trop sur notre courage. Nous affirmons qu'à la Marti- « nique, il est absolument impossible de se procurer un « exemplaire de ses ouvrages. Il nous faut donc remettre « à un autre temps l'accomplissement du laborieux « devoir qu'il entend nous imposer. Partout et en toutes « circonstances son langage est subversif, il a toujours « été, et il est encore, un agent de division. » Puis ils « reviennent élégamment « sur la guerre violente, « injuste, cruelle qu'a déclarée aux blancs M. Schœlcher, « cet homme fatal et sombre, ce fanatique sans entrailles, « qui n'est cependant qu'un tambour sonore et creux. » Mais s'il leur est impossible de se procurer soit mes ouvrages, soit les articles assez nombreux signés de moi dans le journal *les Colonies*, depuis sa création, sur quoi se fondent-ils donc pour répéter à satiété que « je suis un agent de division que j'ai déclaré la guerre aux blancs, etc.? » Je leur dis « qu'en me désignant à « l'inimitié de nos concitoyens sans fournir de preuves, « ils font ce qu'aucun homme d'honneur ne voudrait « faire. » La plus petite preuve qu'il apporteraient montrerait qu'en gens d'honneur, ils n'accusent pas sans bonne raison et ils ne l'apportent pas ! Je ne puis répondre maintenant qu'une chose : c'est qu'il est triste d'avoir affaire à des ennemis qui se respectent aussi peu.

Ne prétendent-ils pas en même temps que « j'ai fait « une déclaration d'amour aux créoles européens. Vous « avez bien lu, affirment-ils, amis et ennemis, une « déclaration d'amour. » C'est encore affirmer sciemment le contraire de la vérité, ce que non plus aucun homme d'honneur ne voudrait faire. Le lecteur a mon article sous les yeux, il peut s'assurer qu'il ne s'y rencontre aucune déclaration d'amour ni directe ni indirecte. *Les*

Antilles avaient trouvé utile pour elles de citer quelques lignes de moi où je disais que « pas un fils des anciens « maîtres ne voudrait revenir à l'esclavage. » J'ai rappelé « qu'elles avaient invoqué mon témoignage « quand je rendais justice aux créoles européens. » Rien de plus.

Je ne suis pas d'humeur à éprouver la moindre tentation de me jeter à leur cou au moment où ils me laissent injurier par un journal qui se proclame leur organe.

Du reste, l'aversion que me portent les inspireurs *des Antilles*, a tourné à l'état de monomanie; ils me voient en France et à la Martinique faisant à moi tout seul tout le mal dont ils prétendent leur parti accablé. Notons en, par curiosité, quelques exemples :

1° « On croirait l'organisation donnée aux colonies « sortie des cabanons de Charenton, si l'on ne savait pas « que M. Schœlcher en est l'inspireur. » (*Les Antilles*, 14 septembre).

2° « Nous n'aimons pas la République parce qu'en 1848 « et 1870, elle nous a livrés en proie à M. Schœlcher. »

3° « Les émeutes, l'assassinat, les violations de la « propriété se font aux cris de vive Schœlcher... haine « aux blancs, leur effacement, leur disparition, voici le « programme et c'est M. Schœlcher qui l'a dicté. » (22 octobre).

4° « M. Schœlcher est le grand maître de la substituiton. » (26 octobre).

5° « Le nom de M. Schœlcher est pris pour servir « d'étiquette au meurtre, au pillage et à l'incendie... « Les révoltés qui vocifèrent *vive Schœlcher* ne manquent « jamais d'ajouter : *mort aux blancs*. Si bien que les « deux cris sont devenus en quelque sorte synonymes. » (9 novembre).

6° « M. Schœlcher a prononcé quelque part en naissant « un serment d'Annibal contre *la Martinique*, et à l'aide « des influence qu'il s'est créés dans les ministères, il fait « peser sur nous le joug le plus dur et le plus hypocrite

« auquel une population ait jamais été soumise. » (23 novembre).

7° « Nous avons assisté à l'absorption presque radicale « de nos cours et tribunaux et de notre administration « supérieure par les hommes de couleur que M. Schœlcher, le pire ennemi des colonies, a désignés aux « choix des ministres. » (3 décembre).

Les inventeurs de ces belles choses ont le cerveau bien malade et le cœur bien mauvais.

Il viennent encore tout récemment de découvrir à la Martinique un nouveau parti qui ne tend rien moins qu'à la rendre indépendante, à la séparer de la France et dans lequel je suis entré depuis longtemps ! Le journal *Les Colonies* raconte spirituellement la création de ce parti trop peu patriotique qu'ils appellent « la bande des séparatistes. »

« Dans son numéro du 16 novembre, les *Antilles* publient une lettre d'un M. Maréchal où il est parlé de « mulâtres séparatistes » au Sénégal... Mais à la Martinique il y a des mulâtres, pourquoi ne seraient-ils pas eux aussi séparatistes, pourquoi ne le dirait-on pas, dans tous les cas ? — Et vite ils se jettent sur cette infamie, ils s'en emparent, ils se l'approprient, ils la lancent.

« Le Directeur de l'intérieur appartient corps et âme à la bande séparatiste. » (16 novembre). — Le parti naît.

Dans le numéro suivant (19 novembre) : « M. Allègre fait les « affaires de la bande et M. Schœlcher est un vieux séparatiste. » — Le parti grandit.

Dans le numéro du 23, « le journal les *Colonies* est une feuille séparatiste. » — Le parti a un organe, il se fortifie.

Enfin, trois jours après, le 26 novembre, les séparatistes ont fait tant de progrès qu'on est obligé de leur consacrer un article. Quatre numéros des *Antilles*, et le parti est définitivement constitué. M. Schœlcher en est le chef suprême, M. Hurard sert sous ses ordres avec M. Clavius Marius pour second. »

Décidément Messieurs des *Antilles* ont perdu la raison, mais on ne peut pas dire que leur folie soit une douce folie.

III. — 16 octobre.

M. Allègre manque de dignité et veut faire du bruit. — Massacre prochain placardé sur les murs de St-Pierre, ou se prépare une nouvelle St-Barthélemy ? — Excitation à la division entre les deux classes de couleur. — Les blancs qui fréquentent la société de couleur ltrés au mépris de leur classe. — Substitution. — Les blancs occupent encore en grande majorité les fonctions rétribuées. — Puissent-ils rentrer dans la vie publique. — Liste nominative des hommes de couleur et des blancs dans le service judiciaire.

Les incorrigibles dont nous avons raconté les hauts faits (n° du *Rappel* du 29 septembre) continuent leur malfaisante campagne. Bien qu'ils soient les défenseurs émérites de l'autorité, quand elle ne se rend pas à eux, ils ne la ménagent pas plus que « la vile multitude ». Maintenant c'est le tour de M. Allègre, le nouveau gouverneur de la Martinique.

M. Allègre, au moment de la période électorale, a fait insérer au *Moniteur* de la colonie une circulaire aux chefs de l'administration, dans laquelle il exprime, en termes aussi simples qu'élevés, le désir que « l'administration garde à tous les degrés de la hiérarchie la neutralité la plus absolue. » Rien, assurément, qui puisse mieux montrer le haut sentiment de ses devoirs que doit avoir un chef chargé de veiller à la moralité publique ; rien de plus conforme à l'honnêteté qui doit présider à tout sous la République.

Les incorrigibles ne sont pas pour approuver cette manière de gouverner ; ils disent : « Les instructions du genre de cette circulaire se donnaient autrefois au sein du conseil d'administration, sans publicité *bruyante ou intéressée*, et le directeur de l'intérieur, qui fait ici les fonctions de préfet, était chargé de les porter à la connaissance des électeurs et fonctionnaires. Cette procédure plus simple, *plus digne*, était la bonne. » (Les *Antilles*, 7 septembre).

Ainsi, M. Allègre a manqué « de dignité », il a voulu

« faire du bruit », et les « honnêtes gens » poussent la perversité jusqu'à lui imputer des vues « intéressées ». Pourquoi ? Parce qu'il a publié, comme du reste l'ont fait en France tous les ministres, les instructions données aux chefs de service pour faire respecter la liberté électorale ! Tel est, du premier coup, la manière de ces délicats de discuter avec le représentant de la France. Nous serions fort surpris s'ils gardaient l'oreille des colons de bonne compagnie. La raison de ces aménités est que M. Allègre, « en déclarant que les élections doivent avoir lieu dans le calme le plus complet, a, par-tant de là, établi dans sa circulaire que ce calme existait ! » C'est qui le rend, il est vrai, encore plus coupable, c'est qu'il a osé dire : « Quant au calme, je m'en remets entièrement à la sagesse de la population elle-même, que j'ai pu déjà apprécier. J'affirme qu'elle est bonne, douce et honnête ».

Entretemps, la malfaisante coterie n'abandonne pas son complot des démagogues prêts à égorger la population européenne. « Ce matin encore, dit-elle dans les *Antilles* du 7 septembre, des listes de proscription, des ajournements par placards à un massacre prochain, ont été arrachés des arbres de nos promenes et des murs de nos rues les plus fréquentées. » Ce n'est toujours qu'à Saint-Pierre, il faut le remarquer, que ces monstres de démagogues organisent des vèpres siciliennes. Nous les engageons, afin que cela paraisse moins extraordinaire, à ne pas négliger les arbres et les rues de Fort-de-France. Ils ont l'air de croire qu'il y a qu'à St-Pierre ou se trouvent des blancs à exterminer ; maladresse à réparer. Ces placards de scélérats assez bêtes pour prendre soin de publier leurs projets de massacre prochain, ceux qui les ont arrachés les ont-ils portés à la police, ne fût-ce que pour la mettre à même de chercher de quelle main ils peuvent avoir été écrits ? On ne le dit pas ; les agitateurs n'y regardent pas de si près ; leur affaire est d'inquiéter les esprits qui ont la crédulité facile.

Puis ils s'écrient d'un air tragique : « Si la France devait persister dans la voie où elle nous a abandonnés, si elle ne devait pas déclarer résolument qu'elle entend protéger ses enfants, dans les veines desquels coule le même sang que celui de 40 millions de Français d'Europe, il ne nous resterait plus qu'à quitter avec nos familles ce sol qui ne nous offre plus ni avenir ni sécurité, afin d'aller chercher sur la terre étrangère la protection que nous ne trouverons bientôt plus sous le drapeau français. » (N° du 20 août.)

Les grands messieurs des *Antilles*, plutôt que de se livrer à ces prétentieux cris de détresse et de s'en tenir toujours à faire des phrases, feraient mieux de préciser enfin quelque chose, d'expliquer clairement à la France quel est l'ennemi contre lequel elle doit « protéger ses enfants de sang européen ». Cet ennemi ne vient certainement pas du dehors, ce ne peut donc être que des Français « de sang africain » qu'ils entendent parler. Si nous ne nous méprenons pas, qu'ils le disent. Plus d'équivoque. Leurs perpétuels cris d'alarme sont une insulte permanente pour la population entière. Est-ce « le journal des scélérats » à lui tout seul, ou bien sont-ce les Martiniquais nègres et mulâtres, ensemble ou séparément; sont-ce ceux de la ville de Saint-Pierre ou ceux de l'île entière qui préparent une nouvelle Saint-Barthélemy? Il importe au salut public qu'on le sache. Où, quand, dans quelle circonstance ont-ils laissé percer leurs desseins? Quels de leurs actes précurseurs a-t-on à signaler? Il faut mettre des faits à la place de vaines déclamations, d'assertions haineuses, toujours sans l'ombre d'une preuve. Qu'on n'aille pas citer le sac de la maison du brutal ami des *Antilles*, cause première de tous les désordres; ce serait déloyal. Tout le monde sait que cet attentat est dû à un mouvement populaire subit, n'est imputable qu'aux 100 ou 200 personnes qui l'ont commis et que le gros du peuple de la ville y est resté tout à fait étranger. Les autorités locales en ont témoigné. C'est pour cela que, malgré les clameurs des faux

alarmés, M. Morau, alors chef responsable, M. Morau, créole blanc, connaissant bien les hommes et les choses, a refusé l'état de siège ; c'est pour cela encore que M. Alègre, le nouveau gouverneur, responsable aussi devant la France, a dit de la partie de la population qu'on incrimine : « J'affirme qu'elle est bonne douce et honnête ».

Nous venons de poser des questions nettes aux rédacteurs actuels des *Antilles*, ils y répondront nettement, sans ambages, s'ils ne veulent point passer pour jouer la misérable comédie de la peur ; ils renonceront à croire qu'il leur suffise d'écrire : « des listes de proscription sont placardées sur les arbres des promenades de Saint-Pierre », pour que la France s'inquiète beaucoup de leur terrible menace « d'aller chercher protection sur la terre étrangère » !

Ce n'est pas assez pour eux de souffler la discorde entre les Martiniquais de diverses origines, ils s'attachent de même à jeter la désunion entre les deux classes de couleur. M. François Bernard, nègre, est nommé maire de Saint-Pierre, mais on ne le croit pas très bon républicain ; ce n'est point impossible, les noirs ne sont pas plus infailibles que nous ; ainsi que les rois,

Il s'ont ce que nous sommes

Il s' peuvent se tromper comme les autres hommes.

Les *Colonies*, journal des républicains, critiquent cette nomination. C'est une affaire toute politique, les *Antilles* s'en emparent pour l'interpréter méchamment. « M. F. Bernard, disent-elles, appartenant à la partie la plus nombreuse de la population, sa nomination, sous le régime du nombre souverain, aurait dû être accueillie avec faveur. Mais les meneurs qui montent sur les épaules des noirs pour arriver à leurs fins, professent pour les nègres une mince estime, ils se sont crus dés-honorés par la nomination d'un homme noir à la mairie, tandis qu'il y avait tant de mulâtres dans le conseil qui auraient pu remplir l'emploi. » Vains efforts de

perfidie, les deux classes de couleur sont plus unies que jamais.

M. Hurard, celui des « meneurs » que le pieux journal charge de tous les péchés d'Israël, vient d'être élu député par le « nombre souverain ». La popularité dont il jouit devrait avertir les artisans de désordre que de ce côté ils perdent leur temps.

Mais ce qui accuse encore davantage l'âcreté malade de leurs sentiments à l'endroit des hommes que la nature, la raison, la République, la loi et le sens-commun ont faits leurs égaux, c'est qu'ils ne pardonnent pas à quiconque de leur classe fréquente la société de couleur ; celui-là, ils lui tournent le dos, le mettent en quarantaine comme un renégat, ils le dénoncent chaque jour au vieil orgueil de sa propre famille et des anciens privilégiés. Le 20 août, ils disaient à leurs adversaires : « Le « préjugé existe parmi nous, il serait insensé de le nier. « Mais se sent-on disposé à se rapprocher de ceux qui « vous haïssent ? Nous supposez-vous donc sans cœur, « pour nous reprocher notre réserve ? N'êtes-vous pas les « premiers à mépriser le petit nombre de ceux d'entre « nous qui vont à vous par des motifs d'intérêt ou de « crainte que vous savez parfaitement démêler à travers « leur obséquieuse soumission ? Quoi que vous puissiez « dire, vous pouvez refuser votre sympathie, mais non « votre estime à ceux qui se tiennent dans leur dignité ». (*Les Antilles*, 20 août.) (1).

Le 24, le même organe de gens qui prétendent posséder un degré supérieur de civilisation revenait sur ce beau thème : « Le programme des démagogues est bien clair : « seront accueillis avec une faveur apparente, mais avec « une déconsidération réelle, tous les hommes de sang « européen qui viendront grossir leurs rangs, panacher « leurs assemblées et consacrer par leur présence, sinon « par leur vote, toutes les mesures désorganisatrices

(1). « C'est la peur qui a jeté MM. Dupuy et Chenaux dans vos bras ! » (*Les Antilles*, 26 octobre).

« qu'il plaira aux novateurs de prendre pour l'assouvis-
« sement de leurs passions. »

« Motif d'intérêt ou de peur, » — obséquieuse soumission », — « déconsidération réelle », — « oubli de sa « dignité », — « mépris » : voilà les insultes qu'adressent chaque jour les incorrigibles à tout blanc qui sécoue leur préjugé antisocial, perpétuel instrument d'antagonisme. Nous le demandons à la France, juge impartial du camp : ceux qui traitent ainsi le créole d'origine européenne qui met sa main dans la main d'un créole d'origine africaine, veulent-ils la conciliation, le rapprochement des deux classes qui sont, quoi qu'on fasse, indissolublement liées l'une à l'autre, et ne pourraient exister sur le sol qu'elles habitent l'une sans l'autre ?

Mais, en même temps qu'ils outragent d'une manière aussi sensible les blancs qui entrent au conseil général, ils se plaignent piteusement que « les individus de sang « européen ne figurent plus dans les assemblées où se « vote l'impôt et se distribue le budget..... On a systé-
« matiquement exclu de la discussion des intérêts ma-
« tériels les plus riches, les plus compétents, les plus
« grands propriétaires, les plus grands industriels,
« uniquement parce qu'ils ne sont pas suffisamment
« républicains. On a frappé d'ostracisme les hommes
« d'ordre et de principe ». (N° du 13 août). « Les situa-
« tions qu'ils occupaient leur sont successivement enle-
« vées et *avec la complicité du gouvernement* s'opère
« la substitution d'une race à l'autre. » (N° du 20 août.)

D'abord il y a sous ces lamentations une prétention singulière. Parce qu'on est « grand propriétaire », « grand industriel », ce n'est pas un titre suffisant pour être nommé d'emblée conseiller général. Dans tous les pays parlementaires, les plus riches, quand ils sont hostiles au gouvernement, ne s'étonnent pas que les électeurs amis du gouvernement ne les choisissent pas pour les représenter. Ensuite, il est absolument contraire à la bonne foi d'écrire que les citoyens au nom

desquels parlent les pleurards des *Antilles*, et qui, eux, se respectent assez pour ne pas se plaindre, aient été « systématiquement exclus de la discussion des intérêts matériels ». Ce qui est vrai, c'est qu'ils se sont retirés eux mêmes des affaires, ils sont, pourrait-on dire, des émigrés à l'intérieur. Nous défions les *Antilles* d'en citer un, un seul, qui se soit présenté aux électeurs et qu'ils aient repoussé. Cela dit, du reste, en réservant le droit qu'ils auraient eu de refuser ses services s'ils l'avaient jugé peu propre à leur en rendre de leur goût. Au commencement, ils eurent la générosité et le bon sens d'en nommer plusieurs dont l'honorable passé leur inspirait confiance sans attendre qu'ils se portassent candidats. Qu'est-il arrivé? Personne ne le niera, ils ont dédaigneusement donné leur démission! Ce fut, sans doute, pour ne point « *panacher par leur présence* les assemblées locales, pour soutenir *leur dignité*. » Soit, chacun entend la dignité à sa manière. Mais ce qui rend les gémissements des *Antilles* encore plus pitoyables, c'est qu'en réalité « les individus de sang européen » occupent en majorité les fonctions rétribuées. Sauf un seul, (et cela depuis un mois seulement), *tous* les chefs de service sont « de ces individus-là », quoiqu'ils ne professent pas pour la République un amour exagéré. Sans parler des chefs de service, sur 19 juges de paix et greffiers de juges de paix, 15 sont aussi de ces « parias » et sur 9 commissariats de police 6 sont dans leurs mains.

Quand les Jérémie des *Antilles* ne disent pas que les blancs vont être massacrés, ils répètent qu'ils sont éliminés, frappés d'ostracisme, et qu'avec « la compli-
« cité du gouvernement et de M. Schœlcher, le grand
« maître de la substitution s'opère la substitution d'une
« classe à l'autre ». (les *Antilles*, 26 octobre). La vérité, sur ce point, la voici : Sur 221 fonctionnaires rétribués à la Martinique, il y a 148 blancs (en majorité créoles) et 73 hommes de couleur, cela dans un pays où, il ne faut pas l'oublier, les premiers ne

comptent que pour un dixième de la population ! Ces chiffres défont toute contestation, les vérifiera qui voudra dans l'*Annuaire de la Martinique* pour 1881. A notre avis, nous ne le cachons nullement, cela n'est pas équitable ; mais quelque soit notre avis, il faudrait, on doit l'avouer, que ces pauvres victimes de la substitution fussent bien avides pour ne pas se contenter de leur partage. Le privilège, dont ils ont joui trop longtemps, d'être les seuls détenteurs des fonctions publiques, les a gâtés au point d'être persuadés que toute place donnée à un nègre ou à un sang mêlé est un vol qu'on leur fait.

Nous formons ardemment le vœu que les créoles d'origine européenne discernent enfin où sont leurs véritables ennemis. Le préjugé de couleur est en somme la cause, l'unique cause de tout le mal. Qu'ils aient le courage moral de mépriser les outrages si follement, si dangereusement prodigués par les incorrigibles à ceux qui le bravent, et l'harmonie est aussitôt rétablie au plus grand avantage de la communauté entière. On les trompent lorsqu'on s'efforce de leur persuader qu'ils sont sacrifiés ; c'est faire, d'ailleurs, une odieuse injure à l'administration centrale de prétendre qu'elle s'y prêterait. Ils ont déjà une large part, selon nous, trop large, des fonctions rétribuées ; qu'ils briguent les suffrages de leurs concitoyens, et nulle doute, s'ils font profession de républicanisme — car, après tout, il faut bien convenir que nous sommes en République — nul doute qu'ils n'obtiennent leur part des fonctions électives. Je puis répéter, aujourd'hui, ce que, tout « en excitant la division, » j'écrivais, il y a six ans, dans l'*Opinion Nationale* du 7 septembre 1875 : « Qu'ils rentrent dans la vie publique, leurs adversaires seront heureux de les y voir pour travailler ensemble au bien général. »

Les gens qui crient à la substitution calomnient sciemment les créoles d'origine africaine ; ceux-ci savent très bien qu'il y a place pour tout le monde dans leur pays ; ils ne veulent prendre celle de personne, ils ne veulent que la leur ; ils travaillent, ils s'enrichissent par l'épargne,

et pour que leur travail fructifie, ils ne demandent que la paix, la concorde, la fusion politique et sociale, laissant volontiers au temps d'opérer la fusion familiale.

A ce que nous disions dans cet article, nous avons maintenant plusieurs choses à ajouter. *Les Antilles* du 26 octobre ont avoué que « Depuis que la loi de 1849 a « été appliquée aux colonies, jamais les blancs de la « Martinique ne s'étaient mêlés aux opérations électo-
« rales. » Jugez après cela de la sincérité de ce journal affirmant d'une manière itérative « qu'ils sont *exclus*
« *systématiquement* de la discussion des intérêts maté-
« riels et des assemblées où se vote l'impôt, où se dis-
« tribue le budget! »

Mais il s'est avisé tout à coup de prendre part à la dernière lutte électorale; il a présenté une liste de candidats au conseil municipal de St-Pierre, formée d'hommes pris dans les trois classes, et il s'indigne qu'elle ait été repoussée. Quoi cependant de plus naturel? Que parmi les nègres et les mulâtres il en ait pu trouver quelques uns disposés à accepter son patronnage; ce n'est pas impossible, et nous respectons leur opinion; mais il est évident que tout candidat, se dit-il ou se crut-il même républicain, qui se range sous la bannière d'une feuille archi-réactionnaire, est nécessairement réactionnaire. *Les Antilles* prêchent ouvertement contre l'assimilation, la représentation directe, le suffrage universel, l'égalité politique et la République. Le renversement du régime actuel, est dans ce qu'on peut appeler leur programme; il est donc tout simple que les comités électoraux qui veulent le maintien du régime actuel, ne veuillent d'aucun candidat adhérent à ce programme, quelle que soit la couleur de son épiderme,

Toujours, sans scrupule, *les Antilles*, n'ont pas craint de revenir sur leur assertion de la substitution : « *Nous*
« *avons assisté à l'absorption presque radicale de nos*
« *tribunaux et cours de justice et de notre adminis-*
« *tration supérieure par les hommes de couleur que*

« M. Schœlcher, le pire ennemi des colonies, a désigné
« au choix des ministres. » (Les Antilles, 3 décembre).

Les colonies ont voulu en finir avec cette audacieuse
contre vérité si effrontément répétée, elles y ont opposé
le tableau suivant du service judiciaire que nous croyons
utile de mettre sous les yeux du lecteur :

PARQUET GÉNÉRAL

Proc. général. Baron Servatius blanc européen.
1^{er} Substitut. Fourn. L'Etang blanc créole.
2^e Substitut. Liontel..... h, de couleur.
G. du parquet. Guèze..... blanc créole.

COUR D'APPEL

Président.... Duchassaing... blanc créole.
Conseillers.... { Martineau blanc créole.
 { Glandut blanc créole.
 { Diavet..... blanc créole.
 { Penavayre.... blanc européen.
 { Pons blanc européen.
 { Ferron blanc européen.
 { Lacourné..... h. de couleur.
C^r. auditeur.. Herlé..... blanc créole.
Greffier Garnier..... blanc créole.

TRIBUNAL DE PORT-DE-FRANCE

Président.... Dupont blanc européen.
Juge d'instr.. Trillard..... blanc créole.
Juges { Bougenot blanc créole.
 { Laroche blanc créole.
Greffier De F. St-Tours. blanc créole.

PARQUET

Procureur ... Recoing blanc européen.
Substitut.... Bernière h. de couleur.

TRIBUNAL DE SAINT-PIERRE

Président.... Thaly..... h. de couleur.
Juge d'instr.. Baudin..... blanc créole.

<i>Juges</i>	}	Unal	blanc européen.
		Peux	h. de couleur.
<i>Greffier</i>		Garcin	blanc créole.

PARQUET

<i>Procureur</i> ...	Moreau	blanc européen.
1 ^{er} <i>Substitut</i> ..	De Morati	blanc européen.
2 ^o <i>Substitut</i> ..	Calixte	h. de couleur.

JUSTICES DE PAIX

<i>F.-de-France</i> .	Pichevin	blanc créole.
<i>St-Esprit</i>	St-Allary	blanc créole.
<i>Diamant</i>	Gardié	blanc créole.
<i>Marin</i>	Gres-Dubois ...	blanc créole.
<i>Trinité</i>	Desvouves	blanc créole.
<i>Basse-Pointe</i> .	Ripéry	blanc créole,
<i>St-Pierre (M)</i>	Lasserre	blanc européen.
<i>St-Pierre (F)</i> .	Lagarde	h. de couleur.
<i>Lamentin</i>	Raymond	h. de couleur,

Rien ne peut détruire la puissance d'évidence de ce tableau, on y voit 30 blancs et 8 hommes de couleur ! Qu'en conclure ? De deux choses l'une : ou le préjugé a tellement obscurci la raison des rédacteurs des *Antilles* que, si experts qu'ils soient, précisément en matière de nuance d'épiderme, ils ne peuvent pas toujours distinguer le blanc du noir, ou ils disent ce qu'ils savent n'être pas la vérité lorsqu'ils déclarent « avoir assisté à l'absorption presque radicale « des cours et tribunaux « par les hommes de couleur. »

Pris en flagrant délit d'assertion controuvée, le peu scrupuleux journal s'est tiré d'embarras. Avec une desinvolture fabuleuse : « Quant aux emplois administratifs, nous reconnaissons *volontiers*, dit-il, qu'ils « sont encore en majeure partie entre les mains de « la classe blanche, mais *on ne saurait douter* que « c'est là un état de choses qui se modifie rapidement « et qui est appelé à disparaître bientôt ! » Si elles n'oubliaient pas cet aveu, les *Antilles* en sont réduites à jouer désormais de la substitution « à bref délai. »

IV. — 29 octobre.

Polémique honnête et modérée. — Toutes les autorités liguées contre la classe blanche. — Malédiction à la chambre des députés. — La population noire reconnue douce et bonne. — Les hordes sauvages criant mort aux blancs sont composées de l'élite de la population de couleur.

A entendre les hommes attardés qui agitent la ville de Saint-Pierre, la classe blanche y court chaque jour péril de mort, la France l'abandonne à des ennemis implacables. Et qui n'incriminent-ils pas? Ce fut d'abord le gouverneur et le procureur général, coupables de n'avoir pas voulu mettre la ville de Saint-Pierre en état de siège. « M. le gouverneur par intérim
« Morau et M. le procureur général Fournier-Létang
« ont-ils efficacement servi la cause de M. Hurard en
« s'annihilant devant lui? Ces protecteurs d'aujourd'hui,
« dans l'espoir d'être les protégés de demain, ont-ils
« atteint leur but? » (*Les Antilles*, 24 septembre.) (1) Le misérable soupçon exprimé ici est plus inqualifiable encore quand on sait que M. Morau et M. Fournier-Létang sont l'un et l'autre de ces « créoles de sang européen » que M. Hurard veut faire égorger, parfaitement connus de plus pour n'avoir jamais « panaché de leur présence » aucune société de couleur. Que penser de la générosité de cœur et d'esprit de gens persuadés qu'on ne peut être d'opinion contraire à la leur sans être mû par quelque passion sordide.

Leur fièvre cérébrale empire chaque jour ; ils en sont arrivés à dire : « Nous savons que M. Allègre n'est
« venu à la Martinique que pour faire ses petites affaires! » (*Les Antilles* 23 novembre.) Après M. Morau, M. Fournier-Létang et M. Allègre, le gouvernement tout entier : « C'est avec la complicité du gouvernement

(1) Hélas ! M. Fournier-Létang n'a pas continué à mériter les insultes des *Antilles*.

« que s'accomplit la substitution d'une race à l'autre. (Les *Antilles*, 20 août) (1). Tout le monde (2) s'est ainsi volontairement coalisé contre « la population de sang européen ! » La Chambre des députés elle-même souscrit à cette ligue de la barbarie, où, bien entendu, ses membres, y compris tout particulièrement les conservateurs, ont cru trouver quelque profit personnel ! Rien de plus certain ; voici textuellement l'acte d'accusation dressé contre elle par les seuls gens honnêtes de la Martinique :

« Le gouvernement vient de nous doter d'un nouveau député sans prendre en considération nos véritables intérêts ; il y avait là une question de stratégie parlementaire, et nous avons été pris pour appoint... Quand cette décision fut prise, *le parti conservateur dominait dans le Parlement, aussi est-ce à lui qu'il faut en faire remonter la responsabilité*. Alors, comme aujourd'hui, le principal souci de bien des représentants de la France était de se créer des situations lucratives ou honorifiques. Dans leur égoïsme, quelques-uns s'étaient figuré qu'il leur serait facile de se faire nommer député ou sénateur, celui-ci à la Réunion, celui-là dans l'Inde, d'autres à la Martinique, à Cayenne. Leurs calculs, heureusement, ont été déjoués ; nul d'entre eux n'a atteint l'objet de son ambition ; ils en ont été pour la honte de leur défaite. Qu'ils conservent du moins le remords de leur mauvaise action aussi longtemps que subsisteront leur œuvre et nos malédictions. » (Les *Antilles*, 6 août).

« Remords », « mauvaise action », « malédictions »,

(1) Ce journal disait : « Comment, c'est au moment où les dernières situations qu'occupait la race blanche dans le pays lui sont « enlevées, c'est lorsque semble s'accomplir avec la complicité du « gouvernement la substitution radicale d'une race à l'autre, etc. » Eh bien ! il m'accuse (numéro du 7 décembre) « d'avoir tronqué son « texte, d'en avoir dénaturé le sens », parce que dans ma citation j'ai passé « *lorsque semble !* »

(2) « Le ministère Ferry, relativement modéré, a été pour nous un « gouvernement de désorganisation et de terreur. » (Les *Antilles*, 3 novembre).

quelle emphase, quel prétentieux emploi de grands mots appliqués à la chose la plus simple du monde ! Qu'a donc fait la Chambre pour s'attirer des malédictions éternelles ? Elle a voté un second représentant à trois colonies qui y avaient droit par le nombre de leurs habitants en vertu de la loi électorale !

Et toujours les intérêts matériels vilement donnés comme mobile à quoi que ce soit de ce qui contrarie ces furieux ! Si des blancs font société avec la classe de couleur, c'est « par des motifs de peur » ! Si MM. Morau et Fournier-Létang n'ont pas voulu livrer au tranchant de la loi martiale une ville rentrée dans un calme parfait « c'est dans l'espoir d'être protégés par M. Hurard », le rédacteur « du journal des scélérats » ! Si M. Allègre, le gouverneur responsable, déclare que « la Martinique est tranquille, et qu'il compte sur la sagesse de la population », c'est « dans des vues intéressées » ! Si *quatre ou cinq cents* députés ont donné un représentant à *trois* colonies, c'est encore parce que beaucoup « se sont imaginé pouvoir se faire nommer » ! Il reste à savoir quel avantage particulier à chacun des membres du gouvernement a pu le déterminer à « se faire le complice de la substitution d'une race à l'autre » ! Jamais groupe d'hommes ne se montra animé de sentiments moins élevés. Pauvre malheureuse classe blanche ! Jusqu'aux conservateurs en grande majorité qui la sacrifient ! Tout l'univers l'abandonne, sur la terre elle n'a plus qui s'intéresse à elle que trois ou quatre journaux, enfants perdus du royalisme et du bonapartisme, qui la défendent en ces termes à propos de l'émeute du 18 juillet :

« Il paraît qu'il s'est trouvé un procureur de la République assez courageux pour requérir la force armée. Il sera sûrement destitué. Le surplus des fonctionnaires responsables de l'ordre, sauf le maire, un noir, qui s'est comporté en homme de cœur, a fait tous les frais de *platitude qu'on peut attendre légitimement des fonctionnaires de la République française* » ! (Cité par les Antilles elles-mêmes.)

Ces victimes de la perversité universelle sont cependant des modèles de douceur et de résignation : « Peut-on nous reprocher de nous être montrés arrogants, d'avoir mis obstacle à l'élévation des nouveaux venus? Avons-nous critiqué avec aigreur les fautes que leur inexpérience leur a fait commettre? Non. On a tout livré à des écervelés, des ignorants, sans que nous ayons jamais fait entendre un mot de protestation. » (*Les Antilles* 13 août). (1)

Pour donner une idée de ce qu'a jamais pu être cette touchante indulgence, et pour l'édification de la France, il faut montrer quel genre de polémique ces personnages, qui se disent les seuls gardiens des traditions de la civilisation européenne ont introduit dans la presse martiniquaise. En voici quelques échantillons pris dans deux ou trois numéros seulement des *Antilles* (le et 20 août.)

« L'heure où il vous sera demandé compte sonnera tôt ou tard ; gardez-vous d'en douter, et, à son retentissement vengeur, vous serez marqué du sceau des criminels, et vos complices du moment (ceci est pour M. Morau et M. Fournier-Létang), trembleront de s'être abaissés jusqu'à vous. — « M. Hurard et ses complices sentent déjà sur leurs épaules la main de la justice. » — « Si nous n'avions constaté l'effet terrifiant que produisent sur vous les mots de gendarmes et de procureurs, si vos visages blêmes et cadavéreux ne nous faisaient pitié, nous vous répondrions : « Allez prendre des informations au parquet. » — Allez, farceurs sinistres, allez, comédiens

(1) A la Guadeloupe, « les nouveaux venus » sont aussi en majorité à l'assemblée locale, mais M. Laugier, gouverneur actuel de cette colonie n'a pas trouvé chez eux les vices d'inexpérience, d'ignorance et d'incapacité que les *Antilles* signalent avec tant de grâce chez leurs congénères de la Martinique. En ouvrant le 22 novembre 1881 la session ordinaire du Conseil de la Guadeloupe il a dit : « MM. les « Conseillers généraux, l'étude de vos précédents travaux, à laquelle « je me suis livré dès mon arrivée dans la colonie m'a apporté des « preuves nombreuses de votre patriotisme, de votre dévouement « aux intérêts qui vous sont confiés, des tendances tout à la fois sages « et libérales qui dominent dans vos délibérations. »

Ne paraît-il pas singulier que la même classe de parvenus qui se montrent éclairés et sages à la Guadeloupe soient à la Martinique les brouillons ineptes que représentent les superbes seigneurs des *Antilles*?

lugubres ; allez, sombres paillasses, allez débiter vos boniments à la foule idiote qui tête encore votre encre (ceci est pour les nègres), se nourrit de votre bave et vous rend en adresses stupides vos tartines indigérées. Vos accusations seront accueillies par des gens qui sentent la Cour d'assises. » — « Hordes saturées de tafia. » — « Hordes sanguinaires. » — « Braves menteurs. » — « Journal des scélérats. » — « Feuille des criminels. »

N'y a-t-il pàs dans ce style un raffinement qui ne saurait appartenir qu'à des passé-maitres en civilisation ?

Il est bon de noter ici que la classe de couleur est tout entière comprise dans ces prédications d'un évangile honnête et modéré ; « les hordes sanguinaires sont formées de son élite même » ; ainsi l'affirme expressément le pieux journal, à qui sa religion défend de prononcer une injure :

« Les bandes qui vociféraient à pleines mâchoires : « Allez, Hurard, allez à l'assemblée », en entremêlant ce chantidiot de cris de mort et de menaces sanglantes, *étaient composées d'hommes bien élevés ; elles avaient été recrutées dans l'élite de la population.* » (Les Antilles, 13 août.) (1)

Nul doute que les colons bien élevés ne répudient le dévergondage d'une telle intempérance de grossièretés,

(1) Ici encore j'ai tronqué un texte et j'en ai dénaturé le sens. Vous allez voir.

Les Antilles avaient dit : « Les bandes étaient composées, — qui oserait soutenir le contraire, — d'hommes bien élevés, etc. » J'ai omis dans ma citation : « *Qui oserait soutenir le contraire.* »

« Nouvel escamotage, s'écrie l'honnête journal, qui enlève à dessein « le caractère ironique de la question (!), caractère que tout l'article respire de son titre à la fin. Eh bien ! amis lecteurs, que pensez-vous encore de la bonne foi du vertueux Schœlcher ? »

La meilleure preuve du caractère ironique que respirait tout l'article, c'est qu'immédiatement après : « elles avaient été recrutées dans « l'élite de la population, » il porte : « On a vu aussi de ces hommes « bien élevés dans la maison Lota, se roulant sur les lits, comme « l'âne sur le pré, cassant, brisant, empochant, faisant tout à la « fois du communisme et de l'ordre, se montrant selon la minute « bons apôtres ou bons larrons. » (Les Antilles, 13 août.) Eh bien ! amis lecteurs, que pensez-vous de la bonne foi des pieux directeurs des Antilles ?

mais ils méritent le reproche de ne pas protester tout haut. Dans quelles mœurs cependant tomberait la Martinique si sa direction morale devait appartenir à ceux qui les profèrent? Comme on sent bien du reste, à leur ton humble et plein de réticences, que ce sont là des parias livrés à d'impitoyables ennemis et qui, « à moins « de chercher à se faire bien venir des gens en faveur « dans les couches dominantes, sont voués aux vexations, « aux outrages, aux menaces perpétuelles et, s'ils re- « gimbent, au massacre, au sac, au pillage; ou s'ils « échappent, à la vengeance du peuple, au dénûment et « à la ruine! » (Les *Antilles*, 24 août.)

Nous voulons croire que les nouveaux rédacteurs des *Antilles* ne se rendent pas compte du mal qu'ils font à leur pays. Leur cri « au massacre », continuellement jeté au milieu des deux parties de la population, ne peut avoir d'autre résultat que d'inquiéter les esprits faibles parmi ceux qu'ils disent menacés, et d'irriter les esprits énergiques parmi ceux dont ils sont des massacreurs intentionnels. Ils excitent de la sorte des défiances toujours fatales au repos public.

Ils partent du sac de la maison Lota, crime isolé pour dire : « La politique des démagogues est celle-ci : extermination de la race blanche. » C'est là pour eux une phrase stéréotypée, elle est vieille de dix ans. En 1871, ils firent aussi de l'incendie qui mit la Pointe-à-Pitre en cendres, l'œuvre d'un complot, et ils disaient déjà alors presque mot pour mot la même chose : « Le mot d'ordre des démagogues est qu'il faut ruiner la race européenne afin de l'obliger à fuir la Guadeloupe. »

Ce qui devrait pourtant leur faire abandonner cette monstrueuse calomnie, c'est que, quand ils oublient un moment leur fureur, ils conviennent eux-mêmes que « la population nègre est naturellement douce et inof- « fensive... Nous vivons avec elle dans la meilleure in- « telligence, nos rapports d'individu à individu ne lais- « sent rien à désirer, les noirs sont pour nous pleins de « bons sentiments et de confiance, ce n'est point contre

« aucun de nous en particulier qu'ils sont animés, c'est « contre notre race collectivement » (Les Antilles, 20 août). Arrangez cela : les nègres aiment les blancs individuellement, mais ils les détestent collectivement ! A-t-on jamais poussé plus loin l'inconséquence et la contradiction, s'est-on jamais donné à soi-même un plus éclatant démenti ? Jupiter les a frappés de démence.

Voyons, est-il possible d'admettre, sans avoir rompu avec le bon sens, que ces hommes simples vécussent avec les blancs « dans la meilleure intelligence », s'il était vrai comme vous ne cessez de le dire, qu'ils fussent constamment excités à les haïr ? Est-il possible d'admettre qu'ils eussent nommé M. Hurard à une immense majorité dans les villes, dans les bourgs, dans les campagnes des deux circonscriptions électorales de l'île s'il était vrai, comme vous n'avez pas honte de le répéter chaque jour, qu'il eût l'infamie et la sottise de les provoquer à piller et à massacrer ceux pour lesquels « ils sont pleins de bons sentiments et de confiance » (1) ?

Quoi qu'il en soit, nous prenons acte avec bonheur de l'aveu que la vérité arrache aux incorrigibles, c'est un fait acquis à ces débats, ils ne peuvent l'en retirer : « Le peuple noir est inoffensif. » Demandez aux gouverneurs les plus réactionnaires, ils vous diront aussi, comme le gouverneur républicain M. Allègre vient encore de le proclamer, « le peuple noir est doux et bon ». Il serait donc honnête de mettre au rebut « la vengeance du peuple », « les hordes sanguinaires », « les naïfs cultivateurs qui viennent en ville pour donner un coup de « main au massacre ». Il est donc deshonnête de présenter ces braves gens à la France comme toujours prêts à dévorer les blancs.

(1) Nos ennemis n'ont pas beaucoup de tête ; le 26 novembre il leur a échappé encore de dire : « C'est grâce aux noirs si nous sommes au courant des grands complots. » Quels complots ? Ne valent-ils pas la peine d'en parler ? Dans tous les cas, pourquoi donc tant crier au secours, qu'a-t-on à craindre ? Que pourraient les scélérats, les assassins qui forment « les grands complots » sans l'aide des noirs ?

Si la France doit être complètement rassurée de ce côté, il n'y aurait alors plus à craindre que les sang-mêlés; mais les complots du féroce M. Hurard et de ses féroces amis n'ont jamais eu d'existence que dans l'imagination des gens qui tiennent des assies de haine à Saint-Pierre. Les hommes de couleur ont, eux aussi, de grandes propriétés, de grands magasins et ils font de grandes entreprises commerciales. N'est-il pas véritablement insensé de dénoncer une classe qui est dans de telles conditions comme rêvant des désordres, des bouleversements où loin d'avoir rien à gagner, elle aurait tout à perdre. La vérité vraie est que les hommes de couleur ne mènent la Martinique à sa perte que de la même manière qu'en Europe la République conduit, depuis onze ans, de plus en plus rapidement la France au précipice. Malgré « l'ignorance, l'inexpérience » dont les gratifient les *Antilles* ils gèrent bien au conseil général les finances de la colonie. Ils regrettent que cette assemblée ne soit pas plus « panachée » qu'elle ne l'est, mais ce n'est pas la faute « des nouveaux venus » s'ils sont obligés de se passer des lumières des anciens. Nous souhaitons que les hommes sages parmi les premiers d'autrefois acceptent le monde comme il est et renoncent à demeurer sous leurs tentes d'Achille. Leurs concours est aussi désiré que désirable dans l'intérêt de la communauté entière. Qu'ils me permettent de le leur dire : ils assument toute la responsabilité du malaise qui trouble la société coloniale en persistant dans le stérile préjugé de couleur qui les sépare de l'immense majorité de leurs concitoyens.

V. — 13 novembre

M Allègre, incriminé pour s'être montré en public avec M. Hurard.—Il reçoit dans les salons du gouverneur des bandes avinées qui criaient dans les rues: Mort aux blancs. — Les hommes qui ont conquis l'estime de tout le monde se déclarent solidaires de M. Hurard.— M. Allègre a outragé la classe blanche.— On ne lui épargne aucun genre d'insultes.— Les chambres ont voté pour les colonies une organisation qu'on croirait sortie de Charenton. — La population de la Martinique composée de deux races différentes en civilisation.

La réputation de républicain de M. Allègre l'avait devancé à la Martinique; aussi, à peine débarqué, les incorrigibles commencèrent-ils à dire comme nous l'avons exposé plus haut qu'il avait « manqué de dignité et voulu battre la grosse caisse dans des vues intéressées ». (*Les Antilles*, 7 septembre).

Quelque temps après, M. Allègre, dont la résidence officielle est à Fort-de-France, vint faire, selon l'usage, sa visite de gouverneur à Saint-Pierre. Il avait lu les rapports de M. Morau, son prédécesseur, de M. Fournier l'Etang, procureur général, sur les événements des 18 et 19 juillet, il avait pu entendre M. Recoing, procureur de la République, dire que M. Hurard s'était, avec M. Clavis Marius, efforcé *en sa présence*, d'arrêter le sac de la maison dévastée pendant l'émeute du 18 juillet; il avait été à même de juger tout à fond. Lors donc qu'à son arrivée à Saint-Pierre, M. Hurard vint, comme président du conseil général, le saluer, il accepta sa compagnie pour aller voir les établissements publics de la ville. Rien ne semble plus normal quand on songe qu'outre son titre de président M. Hurard avait été tout récemment élu député à une immense majorité. Que cela ait été fort désagréable aux *Antilles* et à leurs amis qui se donnent le ridicule de faire de M. Hurard un homme avide du sang de la classe blanche, on le conçoit sans peine, mais on peut en conclure seulement que M. Allègre n'ajoute aucune foi à toutes les imputations par hypothèse qu'ils dirigent contre « leur ennemi. »

Il n'en a pas fallu davantage, cependant, pour que ces messieurs des *Antilles* déclarassent aussitôt M. Allègre « le chef de la proscription de la classe blanche ! » (n° du 28 septembre). (1).

(1) J'ai fait ici une grave erreur que je dois réparer. Voici le texte des *Antilles* : « A quatre heures, M. le gouverneur sortait en voiture, « ayant à ses côtés M. Hurard, et commençait une promenade qui « devait comprendre dans son parcours les lieux les plus fréquentés « de la ville. C'était là une étrange et incroyable manifestation qui « devait avoir pour inévitable conséquence de surexciter l'exaltation « non pas des amis raisonnables et intelligents du chef de la pros- « cription de la race blanche, mais de la multitude qui s'est inféodée « à lui et qui est toujours à l'affût d'un prétexte au désordre et au « scandale. »

L'épithète de « chef de la proscription de la race blanche » s'applique donc à M. Hurard (quoiqu'il ait des amis raisonnables et intelligents!) et non pas comme je l'ai dit faute d'attention suffisante à M. Allègre. Les *Antilles* me font un grand reproche de ma méprise accompagné selon leur coutume de beaucoup d'injures. Le reproche je le mérite, mais à lire leur texte, on reconnaît, je crois, que j'ai pu faire une confusion involontaire. Elles accusaient en effet M. Allègre de s'être montré publiquement avec « le chef de la proscription de la race blanche » et d'avoir par « cette incroyable manifestation surexcité l'exaltation de la multitude. » Ceci n'exuse pas certainement la confusion que j'ai commise, mais montre ce qui m'y a fait tomber par mégarde. Pourquoi leur aurais-je forgé intentionnellement ce délit? Je n'en avais nul besoin, car dans le même numéro (28 septembre) elles m'en fournissaient un réel, encore plus odieux; elles l'accusaient « d'avoir reçu dans son hôtel l'orgie « des filles de joie et des vagabonds avinés qui criaient dans la « rue : *Mort aux blancs!* » Je crois bien du reste que si les *Antilles* avaient véritablement appelé M. Allègre du nom de « proscripateur de la race blanche », il le leur pardonnerait plus facilement que d'avoir écrit « qu'il était venu à la Martinique pour faire ses petites affaires ». (23 novembre.)

Au surplus, je ne comprends pas pourquoi ces Messieurs se gendarment si fort à cette occasion, car l'expression que je leur ai attribuée, par erreur, est bien celle de leurs sentiments. Il leur serait difficile de le nier. Le 2 novembre, parlant d'un discours de M. Allègre à une députation des ouvriers de Saint-Pierre, ils disaient : « Malgré ses voiles hypocrites, quelque soient les artifices destinés à dissimuler l'odieux de ce factum, il n'en reste pas moins que c'est de la part de l'autorité supérieure un manifeste de mépris et d'ostracisme contre une partie de la population, un cri

Le gouverneur avait d'autant plus de motifs de donner au député une marque de considération qu'un épisode fort significatif de la querelle soulevée par les incorrigibles venait encore de tourner à l'avantage de celui-ci. Voici comme : Après avoir vainement essayé de diviser les nègres et les mulâtres, ils firent une tentative semblable pour diviser les mulâtres entre eux. « Vous feignez », dirent-ils au journal de M. Hurard, « de confondre dans vos rangs tous les hommes honorables qui doivent à leur vie laborieuse et à leur sage émulation notre estime, qu'ils ont conquise. Vaine manœuvre. Pas un d'entre eux ne voudra sanctionner de son nom estimé les attentats à l'ordre public. » Quelques jours après, le 7 septembre, M. Hurard recevait la lettre suivante, portant les « noms estimés » de quarante-deux négociants, marchands, propriétaires, membres de conseils municipaux ou du conseil général :

« Cher concitoyen, nous venons à notre tour vous donner un témoignage public de notre sympathie. Nous sommes et avons toujours été unis à vous. Les électeurs de la Martinique, en vous envoyant à la Chambre des députés, démontreront à tous qu'ils ne sont pas les dupes de ceux qui veulent semer la division parmi eux. Le suffrage universel, le 18 septembre prochain, vous vengera des injures et des calomnies dont vous êtes victime. »

Et parmi les signataires se trouvent cinq blancs.

« Ces hommes honorables qui ont conquis l'estime générale, y compris celle des *Antilles*, » attestent ici qu'ils ne voient que des calomnies dans tous les hideux projets d'extermination de la race blanche, prêtés au rédacteur en chef du journal *les Colonies*. Espérons que leur témoignage éclairera les quelques journaux de Paris qui se sont fait les échos de ces diffamations. Il serait croyons-nous difficile de soutenir bien longtemps que de tels hommes, plus occupés d'ordinaire de leurs

de guerre joint à tous ceux qui la poursuivent déjà. » Y-a-t-il beaucoup de différence entre dire : « *M. Allègre s'est fait le chef de la proscription de la race blanche* » ou dire : « *le discours de M. Allègre est un manifeste d'ostracisme contre la race blanche* ? »

affaires que de politique, auraient donné délibérément une marque de sympathie à un criminel.

Leur manifestation a fort désappointé les *Antilles*, elles l'ont attribuée « à la stupidité du préjugé et des plus vulgaires passions », elles ont dit « qu'elle leur ins-
« pirait plus de pitié que de colère et qu'elles plaignaient
« ceux que de fatales passions ont poussé à prendre fait
« et cause pour le fauteur du désordre, du pillage et du
« crime. » Toujours « le pillage, le crime, le massacre, » Mots terribles que les *Antilles*, à force de les répéter à tort et à travers, ont fini par rendre d'une banalité sans valeur.

Néanmoins, une chose de grande portée morale qu'elles ne pourront retirer, demeure attachée à la cause de M. Hurard, c'est que ceux de « l'élément africain » qui sont venus lui dire spontanément « nous avons été et nous sommes avec vous », ceux qu'on voit se rendre ainsi solidaires du rédacteur en chef du journal *Les Colonies* sont, du propre aveu des *Antilles*, « des hommes honorables qui ont conquis par leur vie laborieuse l'estime de tout le monde »

Revenons à M. Allègre : Les incorrigibles sont descendus jusqu'à lui imputer d'avoir accueilli dans ses salons de gouverneur une bande de mégères et de misérables avinés qui criaient dans la rue : « *Mort aux blancs !!* » (*Les Antilles*, 28 septembre). Une aussi abominable invention soulève le cœur. Qui espère y faire croire présume outrageusement de la crédulité de ses lecteurs. On ne trompe par de tels procédés que les blancs égarés qui aspirent passionnément à être trompés. C'est ainsi pourtant que les seuls civilisés de la Martinique traitent un homme bien élevé, ancien député estimé de ses collègues, ancien maire de sa ville natale, celui qui a été jugé digne d'être mis à la tête d'une grande colonie, celui à qui son seul titre de représentant du Président de la République devait mériter quelques égards de forme !

Que vaut, d'ailleurs, cet exécrable cri de : « *Mort aux blancs !* » sur lequel les *Antilles* reviennent à chacune

de leurs pages? Voilà quatre mois que cela dure, comment se fait-il que depuis quatre mois il ne se soit pas trouvé un seul blanc indigné qui ait arrêté et livré à la justice un des misérables hurlant en pleine rue leurs sangui- naires vociférations? Attendent-ils donc que personne ne puisse les voir et les entendre? Quand on veut faire prendre de vilains contes pour des histoires, il faudrait au moins être assez habile pour leur donner quelque vraisemblance. A moins de supposer que le parquet, composé presque tout entier de créoles d'origine euro- péenne, la gendarmerie et la police soient aussi les complices des « trois mille bandits qui entourent, accom- pagnent, précèdent et suivent M. Hurard » (les *Antilles* du 8 octobre), comment expliquer que l'on n'ait jamais mis la main sur un seul des vagabonds qui agrémentent de cette façon leurs réjouissances? Le chiffre des trois mille aides de camp de M. Hurard est peut-être légè- rement exagéré, mais à part cela il faudrait être un triple sauvage africain pour ne pas reconnaître à quel haut degré d'honorabilité sont parvenus ceux qui ont pu le fabriquer.

La promenade de M. Allègre avec le député de la colonie n'a pas moins remué la bile du *Propagateur* que celle de *Antilles*. Cette autre feuille «honnête gens» s'est abstenue, il faut lui rendre cette justice, des gros- sièretés de son émule, mais elle l'a pris de très haut avec le gouverneur, elle s'adresse directement à lui :

« M. Allègre, vous savez que le journal les *Colonies* ne poursuit qu'un but : l'anéantissement et l'abaissement de la classe blanche dans ce pays; *vous le savez* et vous avez voulu faire voir à la popu- lace que son idole est aussi la vôtre. Monsieur le gouverneur, *vous avez insulté la classe blanche*. Monsieur le gouverneur, nous vous subirons désormais et nous attendrons, mais il n'y aura plus rien de commun entre nous et vous. N'essayez pas de nous proposer des solutions que vous prétendez nous être avantageuses, nous n'accep- terons ni n'examinerons rien venant d'un ennemi. Monsieur Allègre, lorsque nous vous avons vu passer sous nos fenêtres, escortant M. Hurard, nous avons éprouvé un sentiment plus que douloureux, car il ressemblait à celui qui agiterait le cœur d'un colon de l'Algérie qui verrait le général Saussier servir d'aide-de-camp à Bou-Amena

pour chasser les français de notre colonie africaine, » (*Le Propagateur*, 28 septembre.)

Nous admirons particulièrement le dernier trait : M. Allègre parcourant la ville de Saint-Pierre en compagnie de M. Hurard, c'est ce que serait le général Saussier escortant Bou-Aména pour chasser les français de l'Algérie ! Les amis de l'ordre les plus modérés ont rarement trouvé mieux. On ne les admire pas moins lorsqu'ils disent au représentant de la France : vous avez tenu compagnie avec un homme qui nous déplaît, tout est rompu entre nous, et lors même que vous proposeriez quelque chose d'avantageux pour nous, nous le repoussons d'avance ! L'esprit d'anarchie a-t-il jamais été plus loin ? Les gardiens « des meilleures traditions européennes » ne donnent-ils pas là un bien fécond exemple « à l'élément africain » de la Martinique ? Quel singulier état mental, quelle légèreté apportée dans les affaires sérieuses ! Ces gens-là se prétendent éliminés, sacrifiés, livrés sans protection à des ennemis implacables, et ils signifient au gouverneur, de qui seul peut venir la protection, qu'ils n'accepteront rien de lui !

Il n'est aucun genre d'outrage que les « amis de l'ordre » épargnent au « proconsul » représentant de la France, tout leur devient matière pour l'insulter, souvent avec une vulgarité repoussante. « Une invincible « sympathie attire M. Allègre vers les gens de bas lieu « et de mauvais renom. » (*Antilles*, 12 novembre). Il reconnaît dans un agent de police un de ses compatriotes et lui donne la main. *Les Colonies* disent que c'était un gendarme, aussitôt les raffinés des *Antilles* d'affirmer leur dire sur ce ton :

« Le *compère Allègre* fait si bien les affaires de la bande séparatiste qu'il faut à tout prix le sauver de l'étreinte de l'agent de police, comme il a essayé de sauver qui nous savons, de l'étreinte « du véritable gendarme. Echange de bons procédés ! Entre purs, « vous savez !... Donc, nous qui avons tout intérêt à le renverser, ce « *gros compère*, nous tenons à démontrer que... c'est bien à un agent « de police que le gouverneur a serré la main... C'est incontestable-

« ment un *spectacle scandaleux* que de voir le chef d'une grande « colonie serrer cordialement la main à un agent de police devant « ses chefs directs... Le jour où le gouverneur donne le spectacle « d'un pareil oubli de convenances, *preuve incontestable de l'abais-* « *sement de caractère*, nous avons parlé surtout parce que... nous « n'avons vu dans cette démarche que le démagogue investi par « erreur ou par faiblesse d'un poste au-dessus sa dignité ! » (*Les Antilles*, 19 novembre).

Quel noble éclat d'indignation pour une poignée de main donnée à un compatriote ! Si encore ces messieurs s'entenaient là, mais où est donc leur respect d'eux-mêmes lorsqu'ils en viennent à dire : « Or, *nous savons* que « M. Allègre n'est venu ici que pour faire ses petites « affaires, pour se *débrouiller, comme il le dit lui-* « *même !* » (*Les Antilles*, 23 novembre). Par ces termes ce n'est pas seulement le gouverneur qu'ils attaquent, c'est l'homme privé dans le gouverneur qu'ils cherchent à déshonorer. Il a raison de mépriser d'aussi révoltantes infamies ; il domine de plus haut ceux qui s'abaissent à les proférer, ceux dont l'acharnement prouve combien son intégrité le rend redoutable aux ennemis de la République et de l'égalité.

M. Allègre, par bonheur, est un homme courageux, de sang-froid et de caractère ; laissant les factieux à leur folie délirante, assuré comme il l'est de posséder aujourd'hui autant qu'à son départ de France la confiance du ministère, il continuera tranquillement à bien remplir la haute et difficile mission dont il est chargé, à introduire à la Martinique la politique républicaine, à gouverner avec la majorité en restant impartial vis-à-vis de la minorité. Il est l'autorité constituée, que les factieux la reconnaissent ou non, il saura les maintenir dans le respect de la loi et « empêcher, comme l'a dit l'amiral Cloué, le désordre de quelque part qu'il vienne ». Du reste, ceux qui lui font dans le *Propagateur* une déclaration de guerre en règle n'oublieront pas, espérons-le pour eux, qu'ils y ont engagé leur dignité et qu'ils y manqueraient si, dans une circonstance quelconque, ils s'adressaient au gouverneur auquel ils disent : « Désor-

mais, il n'y a plus rien de commun entre nous et vous. »

Puisqu'aucun blanc ne proteste contre le langage d'une violence tout à fait déraisonnable des *Antilles* et du *Propagateur*, qui déclarent parler en leur nom, on est forcé de conclure qu'ils les approuvent. Eh bien, qu'ils en finissent, qu'ils les chargent de formuler clairement leurs vœux, d'exposer catégoriquement ce qu'il faudrait faire pour leur donner satisfaction. Impossible de sortir autrement de l'impasse où ils piétinent. Ils l'ont une fois laissé entrevoir ; écoulez-les :

« On a conféré aux nouveaux Français une part hors
« de proportion avec leur état de civilisation. Ce que nous
« désirons, c'est un gouvernement armé d'une législation
« appropriée à notre état social. A des populations com-
« posées de deux races différentes en civilisation, divisées
« par des préjugés, on a donné des institutions semblables
« à celles dont la vieille France vient à peine de commen-
« cer la périlleuse épreuve. L'intolérable situation au
« milieu de laquelle se débat la Martinique n'est que la
« conséquence inéluctable de la monstrueuse organisation
« dont les colonies ont été dotées, organisation qu'on croi-
« rait sortie des cabanons de Charenton, si l'on ne savait
« que M. Schœlcher en est l'inspirateur. » (*Les Antilles*, 14
septembre). « Les institutions sont toutes en faveur de
« l'élément africain. (*Les Antilles*, 18 septembre). »

Donc, le gouvernement a proposé et les Chambres ont voté pour les colonies « une organisation qui semble sortie d'une maison de fous. » Le compliment n'est pas plus gracieux pour le gouvernement que pour les Chambres, mais n'y regardons pas, chacun discute selon son degré de bonne éducation ; toujours est-il qu'il n'y a là que de la critique et qu'il vaudrait mieux en venir au fait et aux moyens de corriger l'œuvre du Parlement élevé dans les cabanons de Charenton. Le point saillant est qu'il n'a pas tenu compte du degré de civilisation des différentes parties de la population. La mère-patrie doit-elle donc entendre qu'il conviendrait de donner à la Martinique des lois spéciales « appropriées à l'état social

« et aux préjugés de chacune des deux races de ses habitants »? — « Tout y est en faveur de l'élément africain » ne signifie-t-il pas qu'il serait nécessaire de supprimer le suffrage universel dans cette province particulière de la France maritime, et de revenir aux électeurs censitaires ou à quelque chose de semblable? Est-ce bien cela? Que les sages réformateurs siégeant à Saint-Pierre, osent le dire formellement et indiquent du même coup les voies pratiques de leur double législation. Faudra-t-il accommoder les cinq codes à leur usage spécial?

En attendant leur réponse, nous demandons la permission de leur rappeler que la Réunion est contente de « la monstrueuse organisation actuelle », et que la Guadeloupe n'y voit pas la fin du monde.

Une dernière question : nous prions messieurs des Antilles de dire si oui ou non ils ne rangent parmi « les civilisés » que les créoles de race européenne quelle que soit leur éducation, s'ils excluent de leurs nouvelles lois « protectrices des civilisés » les nègres et les mulâtres qui viennent recevoir en France une éducation absolument égale à celle des blancs, ceux qui obtiennent des diplômes de docteurs en droit, de docteurs en médecine, ceux qui gagnent au concours leurs places à l'Ecole polytechnique, à l'Ecole de marine, à l'Ecole Saint-Cyr et à l'Ecole des mines?

Nous voudrions aussi savoir quand on ferait « pour les nouveaux français des lois appropriées à leur état de civilisation » ce que deviendrait la position dans la société coloniale de ceux d'entre eux qui sont déjà fonctionnaires publics et magistrats? Resteraient-ils dans l'ordre des primates ou passeraient-ils dans l'ordre inférieur?

« Cette difficulté vaut bien qu'on la propose. »

VI. — 22 novembre.

Note du ministère au journal officiel démentant le bruit des dangers qui menaceraient la classe blanche. — Le crédit de la Martinique compromis sur le marché de la métropole. — La classe de couleur n'a aucune raison de haïr la classe blanche. — L'amiral Cloué, ministre, inaugure l'ère de la discorde et de l'émeute. — 6000 blancs livrés sans protection à 120,000 sauvages africains.

Le *Journal officiel* du 1^{er} novembre a publié la note suivante :

« Depuis quelque temps, le gouvernement a reçu de diverses chambres de commerce et de particuliers ayant des relations avec la Martinique des communications de nature à faire croire que l'ordre est profondément troublé dans cette colonie, et que l'existence même d'une certaine partie de la population est menacée.

« Le gouvernement a le devoir de faire connaître immédiatement que ces bruits inquiétants *sont contredits d'une manière absolue par les rapports officiels qui lui sont parvenus.*

« Le gouverneur affirme que l'ordre règne à la Martinique, et le gouvernement doit avoir confiance dans les déclarations du chef de la colonie.

« On peut être assuré, d'ailleurs, que les mesures nécessaires pour maintenir la sécurité ont été prises, et que si, contre toute probabilité, quelque désordre se produisait, l'autorité saurait faire son devoir. »

Cette note émanée de l'autorité centrale, fermera peut-être la bouche aux agitateurs systématiques en leur démontrant leur impuissance totale auprès du gouvernement qu'ils ont espéré pouvoir tromper. En tous cas, elle rassurera complètement ceux qu'ils ont trompés. Le chef désintéressé de la colonie mérite certes plus de confiance que la fameuse « population européenne » (composée de trois personnes !), télégraphiant « pour demander l'état de siège ».

Cette note est un démenti éclatant donné aux affreuses

allégations sur les dangers que courrait la classe blanche, mais on voit quel mal elles ont produit. Les chambres de commerce effrayées, les particuliers et les familles alarmés, les navires destinés à la Martinique retenus à l'ancre dans les ports, son crédit compromis sur le marché de la métropole, les affaires en souffrance : voilà où aboutit la campagne que les incorrigibles de Saint-Pierre ont menée avec tant d'acharnement. A eux seuls en revient toute la responsabilité.

Puisse ce résultat si fatal à tous les intérêts, donner enfin à réfléchir aux blancs raisonnables et les déterminer à faire taire les hallucinés qu'ils laissent parler en leur nom. Si leurs appréhensions n'étaient pas dissipées quand le ministère, qui puise ses renseignements aux sources les plus sûres, leur dit qu'ils n'ont rien à craindre et qu'il veille, il n'y aurait plus qu'à les abandonner aux peurs qu'ils s'obstinent à se forger. Après tout, on ne peut courir au secours de gens qui ne sont pas attaqués.

Pour montrer tout ce qu'il y a de faux dans les bruits horribles qu'ont répandu les anarchistes, il est bon de répéter une fois de plus, d'abord que la Guadeloupe ne se doute pas que sa population blanche court le moindre danger, ensuite que, depuis le premier jour, les amateurs d'état de siège de la Martinique ont eu constamment toutes les autorités contre eux : le gouverneur par intérim, M. Morau ; le procureur général, M. Fournier l'Étang ; M. Allègre, le gouverneur, le parquet, « à la faiblesse duquel M. Hurard doit la liberté dont il jouit » ; (1)

(1) 20 janvier. — *Le procès des inculpés du sac de la maison Lota se juge en ce moment à la Martinique. L'acte d'accusation, dressé par M. Fournier-l'Étang, qui assurément n'est plus suspect, vient de nous arriver. Nous y lisons : « La population demande « alors, exige l'arrestation immédiate de Lota, menaçant d'invalider « la maison si satisfaction ne lui est pas donnée. Le procureur de « la république, le maire et ses adjoints, les deux commissaires de « police, M. Hurard lui-même, s'efforcent de l'apaiser et de la « dissiper ; leur voix est méconnue. »*

enfin M. l'amiral Cloué, ministre « qui a pris parti avec une iniquité flagrante pour les agresseurs contre les faibles. »

« S'imaginant que Lota est mis en liberté, le peuple ne se content plus, sa fureur ne connaît plus de bornes,... les émeutiers « mettent tout à sac... D'inutiles efforts sont de nouveau tentés pour « arrêter cette sauvage exécution. Les pillards n'écoutent ni les « magistrats, ni M. Hurard qui, monté sur une fenêtre du rez-de- « chaussée, les adjure de se retirer. »

Voilà l'homme qui « ne devait sa liberté qu'à la fai- « blesse du parquet, » l'homme que Les Antilles dé- noncent incessamment depuis quatre mois comme l'instigateur de la colère populaire, comme ayant participé à l'attentat commis!

Du même acte d'accusation nous extrayons ce qui suit : « Dès la veille de la fête (le 13 juillet), Lota affirme, mais il est contredit sur ce point par les rapports des agents de l'autorité, que son nom commença à être associé à celui de son adversaire (M. Hurard), dans les cris poussés par des bandes qui passaient sous ses fenêtres... Dans la nuit du samedi au dimanche (17 juillet), les outrages lui parurent tellement directs et graves qu'il ne put rester impassible, et il lança une carafe d'eau au devant d'une bande qui stationnait en chantant vis-à-vis de sa maison. Aussitôt la foule furieuse se mit à hurler : A bas Lota ! Il fallut l'intervention de la police pour la dissiper. Apprenant le lendemain que l'imprudente manifestation à laquelle il s'était livré donnait lieu à des menaces plus inquiétantes contre sa personne, il alla demander au procureur de la République une protection spéciale pour la nuit suivante, et toujours dominé par la même préoccupation, il ajouta que les cris : Vive Hurard ! poussés en même temps que ceux de : A bas Lota ! indiquaient, selon lui, que M. Hurard, son adversaire politique déclaré ne devait pas être étranger à ces attaques ; mais il ne put fournir aucune preuve à l'appui de sa supposition. La protection qu'il avait réclamée lui fut accordée, et elle fut assez efficace pour le préserver, pendant la nuit du dimanche 17 au lundi 18, de toute attaque, de toute provocation directe. Mais tandis que l'autorité le protégeait au dehors, il était enterné chez lui avec cinq de ses amis qui étaient venus, chacun avec un revolver, pour le défendre en cas d'agression, et cette veillée d'armes, en grossissant à ses yeux le danger, n'avait pas peu contribué, sans doute, à accroître ses ressentiments et à exciter son imagination.

« Le lundi 18 juillet, vers neuf heures du matin, il rentrait chez

Ce qui accuse davantage encore la petitesse d'esprit et l'immoralité des meneurs de la réaction que nous combattons, c'est qu'ils interprètent toujours par d'igno-

lui lorsqu'il aperçut Hurard qui descendait la Grand'Rue : il marcha droit à lui et le frappa en le traitant de canaille.

« Cette agression en pleine rue, en face d'une population dévouée à Hurard, ne pouvait manquer de produire la plus vive émotion. Un acte encore plus téméraire allait bientôt porter à son comble l'exaspération du peuple et provoquer pendant deux jours des troubles graves dont Lota a failli être la première victime et dont le souvenir agite encore le pays.

« Des pierres commencèrent à pleuvoir sur la maison ; l'une d'elles brisa une persienne et blessa M. Lathifordière fils (l'un des cinq amis qui étaient venus pour le défendre). Atteint à la tempe, M. Lathifordière eut la figure ensanglantée. A cette vue, Lota se saisit d'un fusil et fit feu par une fenêtre qu'il entr'ouvrit, espérant par là, a-t-il dit, contenir la fureur des assaillants jusqu'à l'arrivée de l'autorité, en leur faisant voir qu'il était armé et résolu à vendre chèrement sa vie.

« Ce coup de feu, une information minutieuse l'a établi, est le seul qui ait été tiré ; encore a-t-il été tiré en l'air, de façon à n'atteindre aucun de ceux qui cernaient la maison et dont le nombre était déjà considérable. Dans l'état de surexcitation des esprits, il n'en constituait pas moins la plus grave des imprudences, la plus téméraire des provocations. »

Au résumé, M. Lota, « en lançant le 17 juillet une « carafe contre une bande qui chantait vis-à-vis de sa « maison, commet : 1° un acte imprudent ; » 2° dans la nuit du 16 au 17 juillet, il a chez lui une veillée d'armes durant laquelle on charge son fusil à 14 coups (audience correctionnelle du 25 août 1881) ; 3° le lendemain matin 18 juillet « en frappant M. Hurard « en pleine rue, en face d'une population dévouée à « M. Hurard, il commet un acte téméraire qui ne pouvait manquer de produire la plus vive émotion ; 4° En « tirant un coup de feu en l'air contre la foule, il commet un acte qui dans l'état de surexcitation des esprits « constituait la plus grande des imprudences, la plus téméraire des provocations. »

Tel est l'homme d'ordre dont Les Antilles font un martyr ?

bles motifs d'intérêt personnel la conduite de quiconque ne s'associe pas à leur levée de boucliers contre la classe de couleur. Pas plus que les autres, l'amiral Cloué n'a échappé à ce système d'avilissement de tout sentiment honnête. Il faut citer l'article qu'ils lui consacrent dans le n° du 19 octobre des *Antilles* :

« Comment se fait-il que notre pays qui semblait destiné à prospérer sous son ministère se soit vu précipiter par lui dans l'abîme où nous nous débattons? Comment un homme si bien renseigné a-t-il pu, par une série de mesures maladroitement et par un choix détestable de fonctionnaires, inaugurer ici l'ère de la discorde et de l'émeute? Comment? Parce que, à la fin de sa carrière noblement remplie, l'amiral Cloué a laissé frapper à la porte de son cœur de vieux soldat les ambitions malsaines. Pourquoi? Parce que M. Schœlcher, dont l'influence toute puissante et la haine invétérée nous ont voués à la substitution, a pu faire accepter à ce vaillant qui ne devrait plus rien avoir à conquérir en ce monde de honteux compromis et miroiter à ses yeux des hochets qui ne pourront que l'amoindrir. »

Quand nous disons que ces malheureux sont fous! Les voilà qui représentent le ministre lui-même ouvrant à la Martinique « l'ère de la discorde et de l'émeute, et couronnant sa belle carrière par de honteux compromis, parce que M. Schœlcher (!) a fait miroiter à ses yeux on ne sait quels misérables hochets! »

Quel homme n'ayant pas perdu, comme eux, l'usage de la raison, voudra croire que toutes les autorités, à Paris et à la Martinique, toutes sans exception, ministre, gouverneur, directeur des colonies, procureur général, se sont coalisés pour livrer, en trompant la France, les créoles de sang européen à des bourreaux?

Il suffit de réfléchir un peu pour se convaincre que toutes les idées d'extermination de la classe blanche que l'on impute à la classe de couleur sont des calomnies de la pire espèce. Dernièrement encore son organe, le journal *les Colonies*, y répondait par une déclaration

dont la nature ne laissera aucun doute aux gens de bonne foi qui ne sont pas alarmés de parti-pris :

« Nous n'avons pas de haine contre la classe blanche. « *Nous la regardons comme un élément absolument nécessaire, indispensable dans ce pays.* Le rêve de « substitution d'une race à l'autre que nous prêtent nos « ennemis serait une imbécilité d'autant plus surprenante « que chaque jour nous demandons l'assimilation à la « mère-patrie. Notre programme est dans ce mot : *l'assimilation.* Eh bien ! pense-t-on qu'avec l'assimilation « nous ayons les moyens, si même nous en avons le cri- « minel projet, d'éliminer la classe blanche ? » (*Les Colonies*, 22 octobre.)

Impossible de répondre à cela. A moins d'être un incorrigible aveuglé par les plus mauvais sentiments, comment ne pas voir que la classe de couleur n'a pas même l'apparence d'une raison pour désirer la disparition des blancs ? Ses droits sont reconnus, les lois lui assurent l'égalité sociale, elle commence enfin à entrer en partage des fonctions publiques, le suffrage universel lui donne la majorité dans le conseil général et dans les conseils municipaux, elle travaille, elle s'enrichit par l'épargne, elle progresse, elle monte, et c'est dans l'ordre qu'elle trouve la sécurité de son ascension continue. Elle aurait tout à perdre et rien à gagner dans un bouleversement quelconque. Elle ne demande qu'une chose, c'est que les gens assez déraisonnables pour ne pas se consoler de la perte de leurs privilèges la laissent tranquille et ne la dénoncent pas chaque matin à la mère-patrie comme avide du sang de ses rivaux.

Dire que les 6,000 blancs de la Martinique sont abandonnés sans protection à 120,000 sauvages africains prêts à les dévorer est un épouvantail assez habilement imaginé pour émouvoir en France ceux qui ne connaissent pas les colonies, mais il suffit de réfléchir un peu pour comprendre que le gouverneur disposant de la force militaire, comme des marins de tous les navires en rade et aidé de six mille blancs qui sont par nature très braves

et presque tous armés aurait vite raison de toute entreprise criminelle, si contre toute espèce de probabilité, il s'en produisait une.

En somme : que la France soit donc complètement rassurée. Il est faux, démonstrativement faux, que l'existence des blancs de la Martinique soit menacée. En dehors des deux mouvements populaires du 18 et du 19 juillet immédiatement réprimés, il n'y a dans tous les bruits alarmants qu'on a fait courir que des calomnies contre une classe bonne, laborieuse et bien intentionnée. Le calme le plus parfait règne d'un bout à l'autre de la colonie; le gouverneur, M. Allègre, l'affirme, et la note du ministère responsable, citée au commencement de cet article, le confirme; en même temps, qu'elle est une marque publique donnée par le ministre que l'honorable M. Allègre gardé toute sa confiance.

Cette note est une garantie de plus pour éclairer sur le véritable état des choses l'opinion publique.

Il faut ajouter à ce que dit l'article précédent que la note officielle a valu à l'honorable amiral un nouvel outrage d'un cynisme inoui. « Nous ne pouvions croire à « *tant de haine* de la part de l'amiral Cloué... Nous ne « flétrirons pas aujourd'hui comme elle le mérite sa « note, note misérable, faite pour donner le change à « l'opinion, *arrhes honteuses d'un marché plus hon-* « *teux encore* que nous verrons s'accomplir avant peu « au Sénat ! » (*Les Antilles* 23 novembre.) Ainsi, toujours le même ignoble procédé, toujours d'avilissants motifs d'intérêt prêtés à quiconque n'entre pas dans les vues de ces énergumènes. Leurs propres amis n'y échappent pas. On peut se rappeler que « les conservateurs de « la Chambre n'ont voté un second député pour chacune « des trois grandes colonies que dans l'espérance de s'y « faire nommer ! » (Voir plus haut, page 29). Et les blancs ne désavouent pas un journal qui, en usant de ce poison à jet continu, déclare parler en leur nom !

C'est l'usage des défenseurs émérites de l'ordre qui donnent des leçons de respect de l'autorité aux barbares africains de taxer tous chefs qui n'embrassent pas leurs détestables passions de partisans « des scélé-rats qui complotent l'extermination de la race blanche. » — « Nos lâches autorités protègent les attentats de la tourbe. » (*Les Antilles* 5 novembre). L'amiral Kergrist, quoiqu'il n'eût pas le vice d'être un gouverneur civil, fut incriminé de la même manière lors des deux incendies de Saint-Pierre, en 1876. L'amiral Kergrist « en-« hardissait les incendiaires par l'impunité », comme à cette heure, M. Allègre « fait cause commune avec le « journal *les Colonies* qui poursuit l'anéantissement de « la classe blanche », comme aussi à cette heure, « l'a-« miral Cloué inaugure à St-Pierre (toujours St-Pierre) « l'ère de la discorde et de l'émeute. »

Ce procédé de loyale discussion date de loin. En 1849, l'amiral Bruat, gouverneur général des Antilles, y fut soumis pour n'avoir pas voulu embrasser la cause des incorrigibles de ce temps-là. Leur organe, le *Courrier de la Martinique*, ne calomniait pas moins son caractère moral qu'aujourd'hui *Les Antilles* celui de M. Allègre. Le *Courrier de la Martinique* du 6 octobre 1849 accusa l'amiral Bruat ni plus ni moins que « *d'un outrage aux mœurs.* » C'est une chose étonnante de remarquer comme « les honnêtes gens » se rencontrent à près d'un demi-siècle de distance.

On croit en imposer au vulgaire et acquérir de la force par l'audace avec laquelle on s'en prend aux autorités supérieures désobéissantes. Heureusement, on y met trop de brutalité pour ne pas choquer, au contraire, les esprits les moins délicats.

VII. — 8 décembre

Jusqu'au 18 juillet la ville de Saint-Pierre était en paix. — Ce sont les incorrigibles qui, en exploitant les émeutes du 18 et du 19 juillet, ont provoqué et entretenu la crise qui a suivi. — Les blancs égorgés se portent à merveille. — Les incorrigibles demandent des lois d'exception. — Quels sont les barbares ?

Jusqu'au 18 juillet, la ville de Saint-Pierre était parfaitement tranquille. M. Lota, devant le tribunal de police correctionnelle, a commencé sa déposition en ces termes : « Depuis assez longtemps nous vivions en paix à Saint-Pierre. » Le journal *les Antilles* dit encore le 19 octobre : « Dans cette ville naguère si calme, nous ne rencontrions que des visages amis. » Ce journal, avant que les furieux du préjugé de couleur en fissent l'acquisition, rendant compte de la fête du 14 juillet disait : « La fête a été brillante, charmante et des plus correctes ; on aurait dit que chacun prenait un malin plaisir à démontrer qu'il comprenait que la satisfaction du triomphe de ses opinions pouvait très bien se concilier avec le calme et la politesse. »

Le *Propagateur* n'était pas moins élogieux : « C'est avec satisfaction, écrivait-il que nous constatons le bon ordre qui partout existe, partout on a remarqué la plus grande tranquillité. »

Les deux jours suivants de la fête avaient été tout aussi heureux. M. Recoing, procureur de la République, dans une lettre lue au tribunal lors du procès Lota, lettre adressée au maire en date du 17 juillet, lui mandait : « La cité a dignement célébré l'anniversaire de la République. » (1).

(1) M. Recoing, magistrat, que ses opinions notoirement connues rattachent au parti réactionnaire, écrit en fait : du 14 au « 16 juillet, la cité a dignement célébré l'anniversaire de la République. » Les rédacteurs des *Antilles* osent écrire le 26 novembre : « Des bandes armées ont fait des fêtes de la Républiques des orgies populaires, où l'insulte et la menace étaient sans cesse lancées aux « blancs ! »

Voilà, au dire de M. Recoing, dont « les honnêtes gens » ne peuvent récuser le témoignage, et de leur propre aveu, quel était l'état des esprits à Saint-Pierre lorsque éclata l'émeute du 18 juillet, souillée par le sac de la maison Lota.

Le lendemain 19, vers six heures du soir, M. Codé, qui avait été sur le point d'avoir un duel avec M. Hurard, ayant paru en ville, la foule qui lui prêtait le dessein d'attaquer M. Hurard, se rendit envers lui encore plus coupable que la veille ; elle le suivit en vociférant, on dut requérir la force armée, qui croisa la baïonnette et fit évacuer la rue. M. Codé, au milieu de la troupe, se retira dans la caserne de l'infanterie de marine où il resta librement. Nous sommes convaincu quant à nous, que cette manifestation derrière M. Codé a fait plus de mal au parti honnête que l'acte de vandalisme du jour précédent.

Nul n'est tenté d'excuser des violences aussi criminelles, mais il est strictement vrai qu'elles ne sont attribuables qu'à cette portion inculte, grossière de la population que l'on trouve dans toutes les villes du monde ; la masse du peuple n'y prit aucune part, les *Antilles* elles-mêmes (numéro du 10 septembre) disaient, dans un moment lucide : « On aurait tort d'accuser tous les nègres du soulèvement. »

Le 20 au matin, Saint-Pierre, revenu à une tranquillité parfaite, avait repris ses habitudes, si bien que le 21, M. Morau, le gouverneur, n'hésita pas à inaugurer le nouveau lycée, cérémonie qui fut constamment pleine de gravité. M. Morau, en ouvrant le lycée ce jour-là, a encore bien mérité de la Martinique ; il a montré que le calme qu'il avait su rétablir par sa sagesse était réel, profond, et que tout le monde pouvait compter sur l'excellent esprit de la population. Une autre preuve qu'il ne se trompait pas, c'est que les élections municipales de Saint-Pierre et les élections législatives qui se firent peu de temps après, en l'absence de toute force armée, et qui auraient pu occasionner quelques troubles,

si le peuple y eût été disposé, s'opérèrent dans le plus grand ordre.

Nous venons de faire le résumé exact des tristes événements des 18 et 19 juillet, nous n'avons rien atténué de ce qu'ils ont de sérieux ; mais d'un côté, il est indéniable que l'indigne agression de M. Lota contre M. Hurard en fut la cause originelle, de l'autre, M. Morau a constaté que « les questions de races y étaient étrangères. » Eût-on laissé les choses suivre leur cours naturel, le procès des inculpés des 18 et 19 juillet aurait eu lieu comme un procès ordinaire, et nulle agitation ne s'en serait suivie.

Le petit groupe des incorrigibles du préjugé de couleur ne l'a pas voulu.

Eux seuls sont responsables de la crise actuelle, eux seuls se sont servi du sac de la maison *d'un blanc* pour dire que *tous les blancs* étaient *menacés de mort*, pour raviver l'ancien antagonisme de races qui tendait à s'éteindre et pour éveiller chez les blancs des craintes qui n'avaient pas le moindre fondement.

Pendant que les anarchistes poussaient leurs faux cris de terreur si injurieux pour leurs adversaires, ceux-ci leur rendaient, à la vérité, insultes pour insultes, mais plus généralement, ils discutaient avec convenance, les anarchistes en ont fait l'aveu : « Nous attendions l'appréciation du journal *les Colonies* sur le résultat du scrutin, certains que, dans l'ivresse du triomphe, ses rédacteurs perdraient un peu de la réserve de commande que celui qui, de Paris, fait agir toutes les ficelles, leur impose. » (*Les Antilles*, 26 octobre.) Que la réserve soit de commande ou non, toujours ce journal confesse-t-il ici qu'elle existe. Puisse-t-il trouver quelqu'un de Paris ou de Chine qui lui impose la même bonne tenue.

Après tout, la comédie de la peur qui a été assez bien jouée ne trouve plus de dupes ; le bon sens public a bientôt remarqué que le massacre, prêt à se consommer si la France n'accourait vite aux appels de secours qu'on lui adressait, était une détestable fantasmagorie ; le ministre, bien renseigné par le gouverneur, est demeuré

sourd à ces appels, et la France n'a pas tardé à voir qu'on la trompait. Il ne lui a pas échappé que les colons d'origine européenne que l'on égorge depuis cinq mois se portent tous à merveille, et que les barbares Africains n'ont pas touché à un cheveu de la tête des énergumènes qui leur appliquent quotidiennement les anodines épithètes « de bandits, de voleurs, d'incendiaires, d'assassins et de cannibales ivres de tafia. »

Les égorgés ne tarderont pas non plus à reconnaître que la guerre qu'ils laissent faire en leur nom leur est on ne peut plus funeste; il serait sage qu'ils y missent un terme; elle ne compromet pas seulement le bien-être moral de la Martinique, elle compromet gravement ses intérêts commerciaux. Ceux-là les trompent, comme ils ont essayé de tromper la France, qui imputent à la classe de couleur d'être ennemie de la classe blanche.

La campagne entreprise par les *Antilles* est du temps perdu. Le gouvernement et le Parlement n'écouteront jamais des gens assez dévoyés pour vouloir marcher à reculons. Les blancs raisonnables devraient enfin en venir à l'esprit de conciliation, de rapprochement, et laisser les rétrogrades dans l'isolement de leurs mauvais rêves.

« Les bandits, les assassins, les cannibales, » décidés à se maîtriser, couvrent ces injures de leur dédain; ils jugent bien qu'elles ont pour but de les provoquer à quelque acte de colère. On n'y réussira pas.

Il faut dire d'ailleurs, pour ceux qui ne connaissent pas les colonies, que ces barbares Africains nègres et mulâtres tous nés à la Martinique, sont Français par la naissance, le langage, les mœurs, les idées, les sentiments, le patriotisme, et ils le sont plus que leurs insulteurs par la politesse et le républicanisme. Ajoutons que l'on compte parmi eux autant d'hommes ayant reçu leur éducation dans les écoles métropolitaines qu'il y en a parmi leurs concitoyens de sang européen. Où est donc la barbarie? Elle est chez les insensés qui sèment des haines de guerre civile en faisant d'injurieuses distinc-

tions « de civilisés et d'incivilisés » entre les créoles de différente origine ; les barbares, ce sont les enfiellés capables de livrer au mépris le blanc assez éclairé pour mettre sa main dans la main d'un homme de couleur ; les barbares, ce sont les rétrogrades qui, repoussant le droit commun, « déplorent l'abrogation des lois d'exception » (les *Antilles*, 10 septembre), lois qui consacraient la division entre les deux races de la population en rétablissant dans la France d'outre-mer le régime des castes et des privilèges ; les barbares, ce sont les anciens privilégiés qui se disent, avec grandes lamentations, « sacrifiés, opprimés, traités en parias » parce que, sur 221 fonctions publiques, ils n'en occupent plus que 148 ; les barbares, ce sont « les amis de l'ordre » qui, rompant avec la déférence que l'on doit, au moins dans la forme, au représentant de la métropole, prodiguent au gouverneur, M. Allègre, les outrages les plus offensants ; les barbares, ce sont les calomniateurs qui écrivent : « Haine aux blancs, leur effacement, leur disparition, voici le mot d'ordre, et c'est M. Schœlcher qui l'a dicté » (les *Antilles*, 22 octobre) ; les barbares, ce sont les rédacteurs des *Antilles* qui dégradent la presse martiniquaise par un langage comme celui qu'on va lire :

« Et tout cela pour satisfaire l'orgueil insensé d'un parvenu sans talent qui, sorti d'un ruisseau, grimpe sur les épaules de vauriens fiers de faire la courte échelle à sa vaniteuse ambition.

« Puisqu'il faut absolument endurer l'oppression de cette tourbe, du moins devrait-on être dispensé de la payer.

« Nous consentirions encore, tant que nos lâches autorités protégeront de pareils attentats, à fermer nos portes et nos fenêtres tandis que défilent dans nos rues les assassins et les voleurs, les incendiaires armés de torches, les filles publiques ivres de luxe et de vin. Mais payez de votre poche ces orgies sans nom, dont vous seuls tirez profit, et qui ne sont pour les honnêtes gens qu'une humiliante mystification.

« Donc, faites appel au ban et à l'arrière-ban de vos sinistres souteneurs ; lancez dans nos rues et sur nos places publiques le grotesque personnel de vos cours des miracles ; organisez la danse infernale des sorcières de Macbeth. Dansez kahuras, buvez klavimas, et embrassez de vos impures étreintes prostituées et filles publiques. Donnez aux honnêtes gens opprimés l'odieux spectacle de vos satur-

Fort national

nales criminelles, mais ne leur faites pas payer le tafia qu'ils n'ont pas bu. (Les *Antilles*, 5 novembre.) »

Personne, en lisant de pareilles choses, ne disconvientra que ceux qui les ont écrites sont des hommes de mauvaise compagnie et d'une grossièreté révoltante. « Honnêtes gens » tant qu'ils voudront, mais gens honnêtes, non.

VIII. — 29 Décembre

Dernier mot sur les troubles de Saint-Pierre. — La Chambre des Députés prononce que « ce sont les imprudences de M. Lota qui ont amené l'émeute du 18 juillet. — Elle déclare que M. Morau et les autorités ont fait leur devoir. — Au Sénat, M. Lareinty demande l'assimilation complète des Colonies à la Métropole. — Le ministre, M. Rouvier, confirme que les autorités ont bien rempli leur mission. — Il annonce que le Gouvernement est décidé à appliquer aux Colonies le principe de l'égalité.

Le 14 décembre, la commission de la Chambre des députés, chargée de la vérification des pouvoirs de M. Hurard, nommé dans les deux circonscriptions de la Martinique, a fait son rapport. Nous y lisons :

« ... Votre 11^e bureau a examiné avec soin les graves accusations portées contre l'élection de la Martinique et dans lesquelles se trouve impliqué le gouvernement de l'île, qui aurait, suivant les protestataires, laissé libre carrière à l'émeute et fait cause commune avec elle. Nous avons entendu M. le docteur Lota, M. Bernard Feyssal, deux des auteurs des protestations, et M. Hurard, et après avoir compulsé tous les documents mis à notre disposition, nous croyons que l'élection de M. Hurard est bien l'expression de la volonté des électeurs de la Martinique. Certes des excès de polémique ont été commis. Mais nous estimons que ces excès ne sont point particuliers au journal de M. Hurard et que ses adversaires doivent supporter une large part de responsabilité dans les incidents qui ont précédé l'émeute du 18 juillet et qui l'ont provoquée. En effet, *ce sont les imprudences du docteur Lota vis-à-vis d'une foule surexcitée, c'est l'agressivité violente dirigée par lui en pleine rue contre M. Hurard, que la population considérait, à tort ou à raison, comme le défenseur de ses droits, qui ont amené l'émeute, le pillage de la maison Lota et les incidents qui ont suivi.*

« C'est vainement qu'on reproche à ce sujet au gouverneur par intérim, M. Morau, d'avoir fait appel à M. Hurard lui-même pour calmer la foule révoltée et qu'on voit dans ce fait « une abdication « des pouvoirs de l'autorité entre les mains du chef de l'émeute. » Votre 11^e bureau apprécie que *l'appel du gouverneur à M. Hurard était, en l'état des choses, et dans les termes où il a été adressé, absolument naturel* et que l'autorité administrative n'a pu encourir de ce chef aucune responsabilité (1). *Les autorités administratives*

(1) L'honorable M. Morau se trouve ainsi justifié par le haut jugement de la commission de la Chambre, des indignes imputations dirigées contre lui; il faut noter que d'ailleurs son télégramme à M. Hurard n'était nullement destiné à la publicité.

et judiciaires ont fait leur devoir... Rien ne démontre, dans les documents qui nous ont été fournis, que *M. Hurard puisse être tenu pour responsable dans une mesure quelconque, et de l'attaque de la maison Lota et du pillage qui a suivi...* S'il ne s'est produit aucune candidature rivale, si celles qui avaient été annoncées ont été retirées, c'est qu'elles n'avaient aucune chance de succès en présence de la popularité de M. Hurard, qui est constatée par les protestataires eux-mêmes. Nous n'avons point à rechercher si cette popularité était, comme le prétendent les protestataires, de mauvais aloi : il nous suffit de constater que l'élection de M. Hurard est bien le résultat du libre vote de la colonie. En conséquence, votre 11^e bureau vous propose de valider l'élection de M. Hurard. »

La proposition, mise aux voix, a été adoptée, on peut dire, à l'unanimité, car pas un mot d'objection n'a été prononcé, et il ne s'est pas trouvé dans la Chambre un seul membre pour appuyer les protestations des mécontents !

La représentation nationale a ainsi porté le dernier coup à l'échafaudage que dresse, depuis cinq mois, le journal *les Antilles* sur le déplorable évènement du sac de la maison *d'un homme de race européenne*, pour établir que *tous les habitants de race européenne de la Martinique sont en danger de mort.*

Les incorrigibles perturbateurs de la ville de Saint-Pierre ont crié : « Malédiction sur la Chambre des députés de 1880, » coupable d'avoir donné à chacune des grandes colonies un second député, conformément au nombre de leur population ! (les *Antilles*, 6 août), ils sont bien capables de crier encore : Malédiction sur celle de 1881, tout aussi coupable pour avoir reconnu régulière l'élection de M. Hurard ?

Ils n'ont pas moins échoué au Sénat. Dans sa séance du 15 décembre, M. Lareinty est venu, en gardant une réserve digne de la tribune parlementaire, « supplier « M. le ministre des colonies de prendre les mesures les « plus nettes et les plus décisives pour rassurer nos « compatriotes martiniquais, *quelle que soit leur « nuance, quelle que soit leur origine.* » C'était, il semble, s'y prendre un peu tard. Quand on songe que, durant les cinq mois écoulés depuis le 18 juillet, la ville

de Saint-Pierre n'a pas cessé de jouir de la plus grande tranquillité, comme celle de Fort-de-France, (1) comme tous les autres quartiers de l'île, où l'ordre n'a jamais été troublé, ces cinq mois de paix générale garantissent que personne n'a besoin d'être rassuré. Dans tous les cas, les *Antilles* ne sauront à M. Lareinty aucun gré d'avoir parlé de « *ses compatriotes* quelles que soient la nuance de leur peau ou leur origine. »

« Je demande », a dit M. Lareinty, en terminant son discours, « je demande à M. le ministre de se souvenir que nous sommes Français, et de travailler énergiquement à l'assimilation *complète* des colonies à la métropole. »

Faisons tout d'abord remarquer que sur ce point, les *Antilles*, qui prétendent parler au nom des créoles blancs, se trouvent contredites par l'honorable sénateur auquel elles ne contesteront pas peut-être sa qualité de créole blanc. Elles écrivaient le 20 août : « Le Parlement nous a assimilés à la métropole au mépris des principes les plus élémentaires. Il n'a pas tenu compte de nos antécédents, de nos mœurs, de notre climat, de la diversité des éléments dont se compose notre population et de son degré de civilisation. » Les rétrogrades des *Antilles* auront, croyons-nous, quelque peine à prouver que M. Lareinty n'entend rien « aux principes les plus élémentaires, aux mœurs, au climat » de son pays natal. Il a montré, selon nous, au contraire, l'intelligence la plus claire des intérêts matériels et moraux de la Martinique, en ne faisant pas de haineuses différences de civilisation entre les éléments de sa population

(1) Il y a là un fait d'importance à bien noter. La crise soulevée par la levée de bouclier du journal *les Antilles* est restée confinée à Saint-Pierre, il a eu beau crier que « la classe blanche est menacée » nulle autre part ses clameurs n'ont trouvé d'écho, à Fort-de-France, la capitale de la colonie, la classe blanche n'a jamais rien redouté de « l'élément africain » ni « des scélérats » que mène le journal *les Colonies*. Dans une correspondance locale en date de décembre, M. Fossariou, ami des *Antilles*, parle encore de « Fort-de-France, « ville paisible, calme, étrangère à toutes les questions de parti. »

en voulant, comme il l'a dit, « que les colonies deviennent « de toutes façons de vrais départements français. » Nous dirons seulement ici que de « toute façon » est une question à examiner quand il y aura lieu, au point de vue des limites du possible.

Voyons maintenant quelle réponse lui a faite le ministre. Les incorrigibles ne se réjouiront pas qu'elle ait été provoquée, et ils vont, sans doute, jeter M. Rouvier aux gémonies, comme ils ont déjà fait de son prédécesseur, M. l'amiral Cloué, et de tous les fonctionnaires qui n'ont pas voulu servir leurs mauvaises passions. Chaque mot de sa réponse est une réfutation de leur réquisitoire journalier contre ce qui est et doit être.

Le ministre a dit : « Rien n'autorise les craintes manifestées par M. Lareinty. J'ai reçu, ce matin encore, une dépêche de l'honorable gouverneur de la Martinique qui déclare que l'ordre le plus parfait règne dans cette colonie. » Ils crient, eux, que les blancs sont journellement menacés de mort par des émeutiers. — Le ministre a dit ; « *L'autorité publique a rempli sa mission le 18 juillet.* Elle a confié à la justice le soin de réprimer les écarts commis *de part et d'autre.* On ne pouvait tenir la balance plus égale ». Ils accusent, eux, tous les jours l'autorité publique d'avoir déserté son devoir ; ils ajoutaient encore récemment : « Nos lâches autorités protègent la tourbe ! » — Le ministre a dit : « Nous sommes décidés à assimiler de plus en plus les colonies à la métropole, à les faire bénéficier de nos institutions, et c'est parce que nous avons cette volonté que nous maintiendrons inébranlablement *la sécurité de tous.* » Ils professent, eux, que « les colonies sont des pays d'exception (d'où, par parenthèse, il suivrait que les créoles français sont des Français d'exception) et ils déplorent qu'on y ait aboli les lois d'exception — Le ministre a dit : « Si nous recherchons les causes de l'état de choses sur lequel est appelée l'attention du Sénat, nous en trouvons l'explication dans ce fait qu'aux colonies on n'est pas encore habitué comme en France à accepter sans protesta-

tion les arrêts du suffrage universel et une situation qui est cependant la base de notre droit public, je veux parler de l'égalité politique... *Je dois déclarer au Sénat que la ferme volonté du gouvernement est de faire respecter aux colonies aussi bien que dans la métropole, le principe que j'indiquais tout à l'heure : celui de l'égalité politique* ». Ils soutiennent, eux, avec leur politesse habituelle « que l'intolérable situation au milieu de laquelle se débat la Martinique est la conséquence inéluctable de la monstrueuse organisation donnée aux colonies et qu'on croirait sortie de Charenton ». (Les *Antilles*, 18 juin.) Or, cette monstrueuse organisation qui a été votée par les deux Chambres, elle est précisément fondée sur le principe même de l'égalité politique.

Le langage ferme, droit, hautement libéral, décisif, du ministre, ne peut manquer d'avoir un retentissement très salubre à la Martinique, il inspirera confiance aux bons esprits; les incorrigibles voyant que le gouvernement a les yeux bien ouverts et juge pour ce qu'ils valent leurs faux cris de terreur, comprendront peut-être que ce qu'ils ont de mieux à faire, c'est de désarmer. Ils ne peuvent se dissimuler que c'en est fait irrévocablement du régime d'exception pour les colonies.

Quoi qu'il en soit, M. Lareinty s'est montré satisfait de la réponse de M. Rouvier :

« Je remercie M. le ministre, a-t-il dit, des déclarations « si nettes qu'il vient de faire. Ces déclarations, répétées « dans nos colonies, feront plus que tout déploiement de « force. Ce sera la force du droit, la force de la justice, « la force de l'égalité. C'est ce que nous demandons. » Rien de mieux, c'est aussi ce que demande le journal des républicains que les *Antilles*, donnant toujours l'exemple de la modération et de l'urbanité appellent « le journal des scélérats! » C'est de même ce que demandent les hommes d'origine européenne qui fréquentent leurs concitoyens d'origine africaine et que les *Antilles* « vouent au mépris, parce qu'ils ne se tiennent pas dans leur dignité ». (Les *Antilles*, 20 août.)

Nous ne sommes pas souvent du même avis que l'honorable M. Lareinty, aussi avons-nous un double plaisir à enregistrer ses paroles; elles sont la condamnation directe de la guerre menée par les rédacteurs des *Antilles*; il est bon qu'ils entendent de sa bouche que « les forces morales font plus que le déploiement de la force ». Ces paroles venant d'un propriétaire, de sang européen, « ancien délégué de la colonie, comme il l'a rappelé, né à « la Martinique, y ayant des intérêts, des parents, des « amis », peuvent réveiller les sages et devenir un programme de rapprochement et de conciliation. Que ceux qui se sont laissé tromper par les esclaves du préjugé de couleur abandonnent l'impasse de la politique de résistance, qu'ils ne veuillent plus faire bande à part, qu'ils prennent virilement leur parti de marcher au pas du monde moderne, qu'ils acceptent « *la politique du droit, de la justice, de l'égalité* », et la Martinique, rendue à la concorde, reprendra vite le chemin de la prospérité. Après tout, on ne peut pas plus supprimer l'une des deux races que l'autre, elles sont indissolublement liées et destinées par la force des choses à vivre ensemble; leur union dans le présent, leur fusion dans l'avenir sont la condition *sine qua non* de leur bien être; elles ne peuvent passer leur existence à se regarder l'arme au bras; on ne fait pas de bonnes affaires l'arme au bras; il faudra tôt ou tard en finir avec le préjugé de couleur, la seule barrière qui les sépare, et le plus tôt qu'on en viendra là sera le mieux dans l'intérêt général.

TABLE DES MATIÈRES

I. — 12 AOUT.

Prétendue demande d'état de siège par la population européenne, page 6. — Cette demande est une insulte pour la population non européenne, page 6. — Vieille tactique pour fomenter la division entre la classe blanche et la classe de couleur, page 6. — Les deux classes sont indispensables l'une à l'autre, page 7. — La France ne voit dans les créoles, quelle que soit leur origine, que des Français tous égaux, page 7.

II. — 27 SEPTEMBRE.

Exploitation du sac de la maison Lota, page 8. — Accusations contre M. Schœlcher, page 9. — M. Schœlcher, ministre perpétuel des colonies, page 11. — Tous les ministres abdiquent leur pouvoir entre ses mains, page 11. — C'est par son ordre que le Parlement a doté les colonies de la représentation directe et voté leur assimilation à la Métropole, page 11. — Minorité factieuse et turbulente, page 12. — Les rédacteurs des *Antilles* n'agissent pas en gens d'honneur, page 14. — Découverte du parti des séparatistes, page 16.

III. — 16 OCTOBRE.

M. Allègre manque de dignité et veut faire du bruit, page 17. — Massacre prochain placardé sur les murs de Saint-Pierre où se prépare une nouvelle Saint-Barthélemy? page 18. — Où est l'ennemi? page 19. — Excitation à la division entre les deux classes de couleur, page 20. — Les blancs qui fréquentent la société de couleur livrés au mépris de leur

classe, page 21. — Substitution, page 22. — Les blancs élus par le suffrage universel donnent leur démission, page 23. — Les blancs occupent encore en grande majorité les fonctions rétribuées, page 23. — Puissent-ils rentrer dans la vie publique, page 24. — Participation des incorrigibles aux élections municipales de Saint-Pierre, page 25. — Liste nominative des hommes de couleur et des blancs dans le service judiciaire, page 26.

IV. — 29 OCTOBRE.

Polémique honnête et modérée, page 28. — Toutes les autorités liguées contre la classe blanche, page 28. — Malediction à la Chambre des députés, page 29. — Toutes les autorités liguées contre les blancs, page 30. — Style des incorrigibles, page 31. — Les hordes sauvages criant mort aux blancs sont composées de l'élite de la population de couleur, page 32. — La population noire reconnue douce et bonne, page 33. — Les sang-mêlés auraient tout à perdre au désordre, page 35.

V. — 13 NOVEMBRE.

M. Allègre incriminé pour s'être montré en public avec M. Hurard, page 36. — Note sur le chef de la proscription de la classe blanche, page 37. — Les hommes qui ont conquis l'estime de tout le monde se déclarent solidaires de M. Hurard, page 38. — M. Allègre reçoit dans les salons du gouvernement des bandes avinées qui crient dans les rues : Mort aux blancs, page 39. — Le cri de mort aux blancs, page 40. — M. Allègre a outragé la classe blanche, page 40. — On ne lui épargne aucun genre d'insultes, page 41. — Il saura empêcher le désordre, de quelque part qu'il vienne, page 42. — Les Chambres ont voté pour les colonies une organisation qu'on croirait sortie de Charenton, page 43. — La population de la Martinique composée de deux races différentes en civilisation, page 44.

VI. — 22 NOVEMBRE.

Note du ministère au *Journal Officiel*, démentant le bruit des dangers qui menaçaient la classe blanche, page 45. — Le

crédit de la Martinique compromis sur le marché de la métropole, page 46. — M. Hurard et M. Lota, d'après l'acte même d'accusation des inculpés du sac de la maison Lota, page 46. — L'amiral Cloué, ministre, inaugure l'ère de la discorde et de l'émeute, page 49. — La classe de couleur n'a aucune raison de hair la classe blanche, page 50. — 6,000 blancs livrés sans protection à 120,000 sauvages africains, page 50. — Les incorrigibles de 1849 imputaient à l'amiral Bruat un outrage aux mœurs, page 52.

VII. — 8 DÉCEMBRE

Jusqu'au 18 juillet la ville de Saint-Pierre était en paix, page 53. — Emeute Codet, page 54. — Ce sont les incorrigibles qui, en exploitant les émeutes du 18 et du 19 juillet, ont provoqué et entretenu la crise qui a suivi, page 55. — La comédie de la peur, page 55. — Les blancs égorgés se portent à merveille, page 56. — Quels sont les barbares? page 56. — Les incorrigibles demandent des lois d'exception, page 57. — Nouveau spécimen de la grossièreté du style des incorrigibles, page 57.

VIII. — 29 DÉCEMBRE.

Dernier mot sur les troubles de Saint-Pierre, page 59. — La Chambre des députés prononce que « ce sont les imprudences de M. Lota qui ont amené l'émeute du 18 juillet, page 59. — Elle déclare que M. Moreau a fait son devoir, page 59. — Au Sénat, M. Lareinty demande l'assimilation complète des colonies à la métropole, page 59. — Le ministre, M. Rouvier, confirme que les autorités ont bien rempli leur mission, page 62. — Il annonce que le Gouvernement est décidé à appliquer aux colonies le principe de l'égalité, page 63.

PARIS. — IMPRIMERIE WATTIER ET C^e. 4, RUE DES DÉCHARGEURS
